

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 309

15 février 2011

### SOMMAIRE

Aberdeen Property Investors (General Partner) II S.à r.l. ....	14814	CHÂTEAU D'URSPELT, Famille F. Lodo- mez SA .....	14830
Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg II S.à r.l. ....	14814	communicArt, S.à r.l. ....	14813
A Deux Mains S.à r.l. ....	14813	Comunica S.A. ....	14830
Agence S.P.I. S.à r.l. ....	14815	Comunica S.A. ....	14830
Airmon Lux 1 .....	14814	Consortium International d'Investisse- ments Economiques S.A. ....	14831
Al Badr B. Holding .....	14815	Copernic Invest S.A. ....	14831
Al Badr B. S.A. ....	14815	Copernic Invest S.A. SPF .....	14831
Anaxagore S.A. ....	14815	Delta Planet Investment S.à r.l. ....	14813
Anaxagore S.A. ....	14816	EHAG European Industrial Holding A.G. .....	14832
Areff LP Holding II S.à r.l. ....	14814	Eideo S.A. ....	14814
Atlantic International Assets S.A. ....	14816	Elit Properties S.A., SPF .....	14832
A.T.S., Accounting and Tax Solutions S.à r.l. ....	14813	Eltecnic S.à r.l. ....	14832
Belu Slovaquie S.A. ....	14816	Erafo Holding S.A. ....	14832
Bierbrauer - Spanier Kachelofen und Ka- minbau S.à r.l. ....	14816	Essential Resources Debt Fund .....	14786
BLF Consult S.A. ....	14817	European Finance Corporation .....	14815
BLF Consult S.A. ....	14817	Fiduciaire de Windhof S.à r.l. ....	14831
BL Fund Selection .....	14817	FINANCIERE DE GESTION ET DE PAR- TICIPATIONS Spf S.A. ....	14831
Bolero International Holding S.A. ....	14827	FOGA Finance S.A. ....	14830
Bolero International SPF S.A. ....	14827	General Leasing (No.16) Limited .....	14831
Broadwick Lux S. à r. l. ....	14827	Institut für Angewandte Betriebswirtschaft Holding AG .....	14816
Brown Holding S.A. ....	14827	Institut für Angewandte Betriebswirtschaft S.A.-SPF .....	14816
Brown Holding S.A., SPF .....	14827	ITT Industries Holdings S.à r.l. ....	14827
BTH International S. à r. l. ....	14828	ITT Industries S.à r.l. ....	14828
BTH International S. à r. l. ....	14828	L'Européenne de Réalisations Industrielles S.A. ....	14815
BTH International S. à r. l. ....	14829	Mytilneos Finance S.A. ....	14828
BTH International S. à r. l. ....	14828	Mytilneos Finance S.A. ....	14829
Cargill International Luxembourg 8 S.à r.l. .....	14829	Pomost Investment S.à r.l. ....	14832
CED Group S.à r.l. ....	14829	Samaro Holdings S.A. ....	14817
CED Group S.à r.l. ....	14829	Samaro S.à r.l. SPF .....	14817
CHÂTEAU D'URSPELT, Famille F. Lodo- mez SA .....	14830		

**Essential Resources Debt Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.891.

In the year two thousand and ten, on the fifth of November.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

1-) Natixis, a credit institution existing under the laws of France, with a share capital of EUR 4,653,020,308.80, having its registered office at 30, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris, France, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Paris under number B 542 044 524;

hereby represented by Mrs. Thanh-Mai Truong, juriste, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris, on October 27, 2010.

2-) Essential Resources Partners, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending;

hereby represented by Mrs. Thanh-Mai Truong, juriste, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on November 5, 2010.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as aforementioned, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they declare organized and the articles of incorporation of which (the "Articles") shall be as follows:

**Title I. Name - Registered office - Duration - Purpose**

**Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions qualifying as an investment company with variable share capital under the form of a specialized investment fund ("SIF") under the law of February 13, 2007 relating to specialized investment funds, as amended (the "Law of 2007"), under the name of "ESSENTIAL RESOURCES DEBT FUND" (hereinafter the "Company").

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; branches and subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or possessions) by a decision of the General Partner (as defined below).

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, military or environmental events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4. Purpose.** The exclusive object of the Company is to invest the funds available to it in a portfolio of assets, within the widest meaning permitted by the Law of 2007, with the aim of spreading the investment risks and providing to its Shareholders (as defined below) the results of management of its assets. The Company may take any measures and carry out any transactions which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted by the Law of 2007.

**Title II. Share capital - Shares - Net asset value**

**Art. 5. Share Capital - Classes of Shares.** The subscribed share capital of the Company shall be represented by fully paid up shares (the "Shares") of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 13 hereof. The subscribed share capital of the Company, increased by the share premium (if any), shall not be less than the equivalent in USD of the minimum provided for by the Law of 2007, i.e. currently one million two hundred fifty thousand Euros (EUR 1,250,000.-), which must be achieved within twelve months after the date on which the Company has been authorized as a SIF under Luxembourg law. The initial subscribed share capital of the Company is forty-five thousand US dollars (USD 45,000) divided into one (1) General Partner and four hundred forty-nine (449) Ordinary Shares of no par value.

The subscribed share capital of the Company shall be represented by the following classes of Shares (the “Classes of Shares”):

(i) the “General Partner Share Class”: comprising the Share subscribed by the general partner, as unlimited shareholder (associé gérant commandité) of the Company;

(ii) the “Ordinary Shares Class(es)”: comprising the Shares, which may be of different Classes as may be provided in the offering document relating to the Ordinary Shares of the Company, as may be amended from time to time (the “Issue Document”), and which shall be subscribed by any person or entity approved by the General Partner as holder(s) of Ordinary Shares and as limited shareholders (associés commanditaires) – the “Limited Shareholders” (together with the General Partner the “Shareholders” or each individually the “Shareholder”) – with the specific features, for each Class of Ordinary Shares, as further described in the Issue Document.

Shares may be issued in Classes of Ordinary Shares and series (each, a “Series”) at such prices as may be determined from time to time in accordance with these Articles.

The features, terms and conditions of the Classes of Ordinary Shares and Series thereof shall be determined by the General Partner and disclosed in the Issue Document.

The proceeds of the issue of each Series and/or Class of Shares shall be invested in securities of any kind and other assets permitted by the Law of 2007 pursuant to the investment policy determined by the General Partner, subject to the investment restrictions provided by the Law of 2007 and as may be further determined by the General Partner.

For the purpose of determining the share capital of the Company, the net assets attributable to each Series or Class of Shares shall, if not expressed in USD, be converted into USD and the share capital shall be the total of the net assets of all the Series or Classes of Shares.

**Art. 6. Eligible status of Investors.** Ordinary Shares may only be subscribed and held by well-informed investors being, in compliance with the provisions of the Law of 2007, (i) any institutional investor, (ii) any professional investor, or (iii) any other investor who meets the following conditions:

(a) he has confirmed in writing that he adheres to the status of a “wellinformed investor”; and

(b) he invests a minimum of one hundred twenty five thousand Euros (EUR 125,000.-) in the Company (respectively the equivalent in the currency of the subscription); or he has been the subject of an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC, certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the Company,

(the “Eligible Investors”).

These restrictions are not applicable to the General Partner, the managers of the General Partner and other persons involved in the management of the Company, in accordance with the provisions of the Law of 2007.

The General Partner or, as the case may be, the persons/entities appointed by the General Partner to receive subscription orders for Ordinary Shares, may request all information and documents required or necessary in order to assess the status as Eligible Investor of an investor.

The Company will not give effect to any transfer of Ordinary Shares to an investor who does not comply with the above provisions of this Article.

#### **Art. 7. Form of Shares.**

(1) Shares shall be issued in registered book-entry form only. All issued registered Shares shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept at the Company’s registered office, and such register shall contain the name of each owner of record of registered Shares, its address or registered office as indicated to the Company, the number of registered Shares held by the owner of record and the amount paid up on each fractional Share.

The inscription of the Shareholder’s name in the register of Shareholders evidences the Shareholder’s right of ownership on such registered Shares. A certificate for such inscription or written confirmation of same shall be delivered to the Shareholder.

(2) Subject to the limitations laid down in the Issue Document, the transfer of registered Shares shall be effected, upon prior approval of the General Partner, (i) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such Shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and (ii) if no share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by one or more managers or officers of the General Partner or by one or more other persons duly authorized thereto by the General Partner.

(3) Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder’s address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another

address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change the address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(4) The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of Shares is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such Shares.

(5) The Company may decide to issue fractional Shares up to five decimals. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

**Art. 8. Issue of Shares.** The General Partner is authorized without limitation to issue an unlimited number of fully paid up Ordinary Shares at any time without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Ordinary Shares to be issued.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Ordinary Shares may be issued; the General Partner may, in particular, decide that Shares of any Class or Series thereof shall only be issued during one or more offering period(s) or on such Class Subscription Day (as defined in the issue Document) or at such other periodicity as provided for in the Issue Document.

The price at which the first issue of each Class or Series of Ordinary Shares shall be carried out and the duration of the initial offering period shall be determined by the General Partner and disclosed in the Issue Document.

Thereafter, any issue of Ordinary Shares of an existing Class of Ordinary Shares or Series shall be, as of a Class Subscription Day, at a price equal to the Net Asset Value per Share (as defined below) of the relevant Class or Series as at the relevant Class Valuation Day which may be increased by any applicable commissions, as approved from time to time by the General Partner, or, if Ordinary Shares of that Class are issued in a new Series, at the price determined by the General Partner for such new Series.

The subscription price so determined shall be payable within a period as determined by the General Partner and, as described in further details in the Issue Document. The General Partner may delegate to any manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Ordinary Shares to be issued and to deliver them.

The General Partner may agree to issue Ordinary Shares as consideration for a contribution in kind of securities or assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver, as the case may be, a valuation report from the independent auditor of the Company ("réviseur d'entreprises agréé") if applicable in accordance with article 26.1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") and provided that such securities comply with the investment objectives and policies of the Company.

The General Partner may from time to time at its discretion resolve to redesignate and convert an entire existing Series of issued Ordinary Shares as Ordinary Shares of another Series (and amalgamate the separate Series Accounts as need to be) to give effect to an exchange, conversion or roll up policy as provided in the Issue Document.

The General Partner may from time to time at its discretion resolve to redesignate Ordinary Shares of a Series as Ordinary Shares of another Series (and disaggregate the separate Series Accounts as need be).

**Art. 9. Redemption of Shares.** Unless otherwise determined by the General Partner for certain Classes of Ordinary Shares, any Limited Shareholder may at any time require the redemption of all or part of his Ordinary Shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the General Partner in the Issue Document and within the limits provided by law and these Articles.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Ordinary Shares may be redeemed in any Class of Ordinary Shares or Series thereof; the General Partner may, in particular, decide that Shares of any Classes or Series thereof shall only be redeemed on such Class Redemption Days as defined in the Issue Document or at such other periodicity as provided for in the Issue Document.

The redemption price shall be based on the Net Asset Value per Share of the relevant Series calculated as at the relevant Class Valuation Day, as determined in accordance with the provisions of Article 13 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided in the Issue Document. The relevant redemption price may be rounded up or down as the General Partner shall determine.

The redemption price per Ordinary Share shall be paid within a period as determined by the General Partner and as described in further details in the Issue Document; provided that the transfer documents have been received by the Company, subject to the provisions of Article 14 hereof.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate value of the Net Asset Value per Share of the Ordinary Shares held by any Limited Shareholder would fall below such number or such value as determined by the General Partner, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such Limited Shareholder's holding of Ordinary Shares.

Further, if on any given Class Redemption Day, redemption requests pursuant to this Article exceed a certain level determined by the General Partner in relation to the number or value of Ordinary Shares in issue in a specific Class of

Ordinary Shares, the General Partner may decide that all or part, on a pro rata basis for each Limited Shareholder asking for the redemption of his Ordinary Shares, of such requests for redemption will be deferred for a period and in a manner that the General Partner considers to be in the best interest of the Company. On the next Class Redemption Day following that period, these redemption requests will be met in priority to later requests.

The Company shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy payment of the redemption price to any Limited Shareholder who agrees, in specie by allocating to the holder investments from the relevant portfolio of assets equal in value (calculated in the manner described in Article 13) as of the Class Redemption Day, for which the redemption price is calculated, to the value of the Ordinary Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Limited Shareholders of the relevant Class or Classes of Ordinary Shares and the valuation used shall be, as applicable as per regulatory practice in accordance with article 26.1 of the 1915 Law, confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

All redeemed Ordinary Shares may be cancelled.

**Art. 10. Restrictions on Ownership of Shares.** The Company may restrict or prevent the ownership of Ordinary Shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred, as may be further described in the Issue Document (such persons, firms or corporate bodies to be determined by the General Partner being herein referred to as “Prohibited Persons”).

Prohibited Person does include (i) any investor who is not an Eligible Investor and (ii) a “US Person” which does not qualify as an Eligible US Investor (as such terms are defined in the Issue Document).

“Prohibited Person” as used herein, does neither include any subscriber to Ordinary Shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such Ordinary Shares nor any securities dealer who acquires Ordinary Shares with a view to their distribution in connection with an issue of Ordinary Shares by the Company.

For such purposes the Company may:

A.- decline to issue any Ordinary Shares and decline to register any transfer of an Ordinary Share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Ordinary Shares by a Prohibited Person; and

B.- at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Ordinary Shares on the register of Shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Ordinary Shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such Ordinary Shares by a Prohibited Person; and

C.- decline to accept the vote of any Prohibited Person, at any general meeting of Shareholders of the Company; and

D.- where it appears to the Company that any Prohibited Person, either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Ordinary Shares, direct such Limited Shareholder to sell his Ordinary Shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice.

Where it appears to the Company that any Prohibited Person is a US Person which does not qualify as an Eligible US Investor, who either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Ordinary Shares, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any Limited Shareholder all Ordinary Shares held by such Limited Shareholder without delay. In such event, Clause D above here above shall not apply.

In addition to any liability under applicable law, each Limited Shareholder who does not qualify as an Eligible Investor, and who holds Ordinary Shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the General Partner, the other Limited Shareholders and the Company’s agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding in circumstances where the relevant Limited Shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

**Art. 11. Class Accounts.** Since there is no segregation of assets and liabilities between Classes, these provisions only apply from an accounting perspective.

If Ordinary Shares are divided into Classes, for the purposes of determining the Net Asset Value per Share of each Class of Ordinary Shares, a separate sub-account shall be established in the books of the Company for each such Class of Ordinary Shares and each of such separate sub-account (each a “Class Account”) shall be designated by reference to a Class of Ordinary Shares. An amount equal to the proceeds of issue of each Class of Ordinary Shares shall be credited to the relevant designated Class Account, and the following provisions shall apply thereto:

1. an amount equal to the payment to Limited Shareholders of a Class of Ordinary Shares in respect of any redemption of Ordinary Shares of that Class or payment of a dividend or other distribution thereon, shall be debited against the Class Account designated by reference to the Class of such Ordinary Shares;



2. any increase or decrease in the Net Asset Value of the Company attributable to such Ordinary Shares over the relevant valuation period, ignoring for these purposes:

- a. any increase in the Net Asset Value due to new subscriptions of such Ordinary Shares;
- b. any decrease in the Net Asset Value due to the redemption proceeds of such Ordinary Shares; and
- c. any Designated Adjustments (as defined below),

shall be allocated to the relevant Class Account in the proportion that the Net Asset Value attributable to such Class of Ordinary Shares (disregarding such of the Designated Adjustments as the General Partner sees fit) at the beginning of the relevant valuation period bears to the aggregate Net Asset Value of all such Class Accounts at the beginning of the relevant valuation period (disregarding such of the Designated Adjustments as the General Partners sees fit).

The amount of any foreign exchange item, performance related, placing or distributor or other fees, liabilities or expenses relating to any valuation period that shall be attributed by the General Partner to a specific Class Account (the "Designated Deductions") in issue shall be deducted from the Class Account (after allocation of the portion of increase or decrease in the Net Asset Value referred to above) of the relevant Class of Ordinary Shares to which such Designated Deductions specifically relate and as the General Partner shall determine.

The amount of any foreign exchange item, pre-paid expense, asset, profit, gain or income relating to any valuation period that shall be attributed by the General Partner to a specific Class Account (the "Designated Additions") in issue shall be credited to the Class Account (after allocation of the portion of increase or decrease in the Net Asset Value referred to above) of the relevant Class of Ordinary Shares to which such Designated Additions specifically relate and as the General Partner shall determine. The Designated Deductions and Designated Additions shall together be known as the Designated Adjustments.

The Net Asset Value of each Class of Ordinary Shares at the beginning of a valuation period after adjustment by the apportionment referred to above and adjustments (if any) of Designated Adjustments referred to above shall be the Net Asset Value of each Class of Ordinary Shares as at the relevant Class Valuation Day.

Where any event takes place which may affect the proportion of the Net Asset Value of the Company attributable to the Class Account maintained in the books of the Company for any Class of Ordinary Shares (such as the payment of a dividend on such Ordinary Shares), the General Partner may make such adjustment to the above calculation as it deems appropriate to ensure any increase or decrease in the Net Asset Value of the Company and all liabilities and expenses are attributed to the Class Accounts maintained for each Class of Ordinary Shares properly and fairly.

In the case of a prepaid expense, asset, profit, gain, income, loss or any liability (including expenses) which the General Partner does not consider is attributable to a specific Class of Ordinary Shares, the General Partner shall have the discretion to determine the basis upon which any such prepaid expense, asset, profit, gain, income, loss or liability (including expenses) shall be allocated between Class Accounts and the General Partner shall have power at any time and from time to time to vary such allocation, subject to the provisions of Article 13 IV (iv) .

Upon the designation of a further Class of Ordinary Shares, the General Partner shall create a new Class Account as necessary and shall determine the Designated Adjustments referable to the existing and new Classes of Ordinary Shares having regard to the proper and fair treatment of affected Shareholders. Such determination may be amended or revoked by the General Partner from time to time in accordance with the principle of equal treatment between Shareholders.

The Net Asset Value of the Class Account referable to each such Class of Ordinary Shares shall be determined in accordance with the provisions of this Article (based upon the calculation of the Net Asset Value as provided in these Articles). The Net Asset Value per Share of each Class of Ordinary Shares shall equal the Net Asset Value of the relevant Class Account divided by the number of Ordinary Shares of that Class of Ordinary Shares then in issue calculated up to five decimal places or such number of decimals as the General Partner may determine.

**Art. 12. Series Accounts.** Since there is no segregation of assets and liabilities between Series, these provisions only apply from an accounting perspective.

If the General Partner shall have designated more than one Series of Ordinary Shares the General Partner may, for the purposes of determining the Net Asset Value per Share of such Series, establish a separate sub-account in the books of the Company for each such Series where each of such separate sub-account (each a "Series Account") shall be designated by reference to such a Series and an amount equal to the proceeds of issue of each Series shall be credited to such Series Account. The following provisions shall apply thereto:

1. an amount equal to the payment to a Limited Shareholder in respect of any redemption of Ordinary Shares of that Series or payment of a dividend or other distribution thereon, shall be debited against the relevant Series Account designated by reference to the Series of such Ordinary Shares;

2. any increase or decrease in the Net Asset Value of the Company attributable to such Series over the relevant valuation period, ignoring for these purposes:

- a. any increase in the Net Asset Value due to new subscriptions of Ordinary Shares;
- b. any decrease in the Net Asset Value due to the redemption proceeds of or dividend payments in respect of Ordinary Shares; and
- c. any Designated Series Adjustments (as defined below),

shall be allocated to the relevant Series Account in the proportion that the Net Asset Value attributable to such Series (adjusted for such Designated Series Adjustments as the General Partner sees fit) at the beginning of the relevant valuation period bears to the aggregate Net Asset Value (adjusted for such Designated Series Adjustments as the General Partners sees fit) of all the Series Accounts at the beginning of the relevant valuation period.

The amount of any fees, liabilities, expenses relating to any valuation period that shall be attributed by the General Partner to a specific Series (the “Designated Series Deductions”) in issue shall be deducted from the Series Account (after allocation of the portion of increase or decrease in the Net Asset Value referred to above) of the relevant Series to which such Designated Series Deductions specifically relate and as the General Partner shall determine.

The amount of any pre-paid expense, asset, profit, gain or income relating to any valuation period that shall be attributed by the General Partner to a specific Series (the “Designated Series Additions”) in issue shall be credited to the Series Account (after allocation of the portion of increase or decrease in the Net Asset Value referred to above) of the relevant Series to which such Designated Series Additions specifically relate and as the General Partner shall determine. The Designated Series Deductions and Designated Series Additions shall together be known as the Designated Series Adjustments.

The Net Asset Value of each Series at the beginning of a valuation period after adjustment by the apportionment referred to above and adjustments (if any) of Designated series Adjustments referred to above shall be the Net Asset Value of each Series as at the relevant Class Valuation Day.

Where any event takes place which may affect the proportion of the Net Asset Value for any Series (such as the payment of a dividend on such Ordinary Shares), the General Partner may make such adjustment to the above calculation as it deems appropriate and fair to ensure any increase or decrease in the Net Asset Value of the Company and all liabilities and expenses are attributed to the Series Accounts maintained for each Series properly and fairly.

In the case of a prepaid expense, asset, profit, gain, income, loss or liability (including expenses) which the General Partner does not consider is attributable to a specific Series, the General Partner shall have the discretion to determine the basis upon which any such prepaid expense, asset, profit, gain, income, loss or liability (including expenses) shall be allocated between Series Accounts and the General Partner shall have power at any time and from time to time to vary such allocation, subject to the provisions of Article 13 IV (iv).

Upon the designation of a second or further Series, the General Partner shall create a new Series Account as necessary and shall determine the Designated Series Adjustments referable to the existing and new Series having regard to the proper and fair treatment of affected Shareholders. Such determination may be amended or revoked by the General Partner from time to time in accordance with the principle of equal treatment between Shareholders.

The Net Asset Value of the Series Account referable to each such Series shall be determined in accordance with the provisions of this Article (based upon the calculation of the Net Asset Value as provided in these Articles). The Net Asset Value per Share of each such Series shall equal to the Net Asset Value of the relevant Series Account divided by the number of Ordinary Shares of that Series then in issue calculated up to five decimal places or such number of decimal places the General Partner may determine.

The General Partner may from time to time and at any time designate (or redesignate) one or more Series of Ordinary Shares so as to comprise (or not to comprise) a separate Class of Ordinary Shares for such purposes as it may determine.

The General Partner may compulsorily redeem an entire Series of Ordinary Shares provided that the proceeds thereof are forthwith applied to fund an issue of Ordinary Shares of another Series.

**Art. 13. Calculation of Net Asset Value per Share.** Subject to these Articles, the net asset value (the “Net Asset Value”) and the Net Asset Value per Share shall be calculated, under the ultimate responsibility of the General Partner, in the Base Currency (as determined in the Issue Document) and in accordance with the valuation rules set forth below.

The Net Asset Value of the Company shall be the value of its total assets less the value of its total liabilities, i.e. the aggregate Net Asset Value of all the Class Accounts or Series Accounts as applicable. The Net Asset Value of a Class Account or Series Account (as the case may be) shall be the value of all the assets attributable to such Class Account or Series Account less the value of all the liabilities attributable to such Class Account or Series Account as at the relevant Class Valuation Day.

Subject to these Articles, the Net Asset Value per Share shall be determined by dividing the Net Asset Value of the relevant Class Account or Series Account (as the case may be) by the number of Ordinary Shares in that Class of Ordinary Shares or Series (as the case may be) in issue.

The Net Asset Value per Share shall be calculated to such number of decimal places or such other amount as the General Partner may determine and the benefit of any such roundings may be retained by the Company.

The calculation of the Net Asset Value shall be made in the following manner:

I. The assets of the Company shall include (without limitation):

(i) all cash on hand and on deposit, including interest due but not yet collected and interest accrued on these deposits up to the Class Valuation Day;

(ii) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including the result of the sale of securities whose proceeds have not yet been received);

(iii) all shares or units in undertakings for collective investment, all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stock, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments, loans and similar assets (whether owned directly or synthetically) owned or contracted for by the Company provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights or by similar practices;

(iv) all stock dividends, cash dividends and distribution proceeds to be received by the Company in cash or securities insofar as the Company is aware of such;

(v) all interest accrued on any interest-bearing assets and owned by the Company, unless this interest is included or reflected in the principal amount of such assets;

(vi) the liquidation value of all forward contracts and all call or put options the Company has an open position in;

(vii) the incorporation expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as they have not been written off; and

(viii) all other assets of whatever nature, including prepaid expenses.

II. The value of such assets shall be determined as follows:

(i) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as may be deemed appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(ii) for loans acquired directly or through a sub-participation, market prices will be sought from available and reliable market sources. If such prices are not available, market prices for transactions having similar characteristics will be sought for retrieval. If such prices are not available, such transactions will be valued at amortized cost using the effective interest method, less a provision for impairment. A provision for impairment is being calculated when there is objective evidence that the Company will not be able to collect all amounts due to it pursuant to the original terms of the risk transfer arrangement it has entered into. The amount of such provision is the difference between the loan's carrying amount/ remaining amount to be paid under the relevant risk transfer arrangement and the value at the time such provision is made of estimated future cash flows, discounted at the effective interest rate;

(iii) Total Return Swap ("TRS") valuation will be provided by the counterparty (as calculation agent, and as defined in the Confirmation) and will be reviewed by the General Partner or any other agent appointed by the General Partner for such purposes. This valuation will consider inter alia the amounts payable under the TRS, the floating rate paid by the Company (if any), and the total return amount paid by the TRS counterparty. The total return amount will be determined by the counterparty depending upon the characteristics of each of the underlying transactions and the valuation of such underlying transactions will be cross checked by the General Partner or any other agent appointed by the General Partner for such purposes using the same methodology as described in paragraph (ii) above;

(iv) the value of any security, financial instrument or contract negotiated or listed on any stock exchange or on any regulated market will be determined on the basis of the last available closing or settlement price in the relevant market prior to the time of valuation;

(v) the value of any assets which are not negotiated or listed on a stock exchange or regulated market, or where the price determined in compliance with paragraph (iv) above for any security, financial instrument or contract is not representative of the fair value of the said security, financial instrument or contract or is not available, such securities, financial instruments or contracts will be valued at their fair market value on the basis of the reasonably foreseeable sales price which shall be estimated prudently and in good faith by the General Partner or its duly authorized delegate;

(vi) the liquidating value of forward, swap or options contracts not traded on exchanges or on regulated markets will mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the General Partner, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures or options contracts traded on exchanges or on regulated markets will be based upon the last available prices of these contracts on exchanges and regulated markets on which the particular futures or options contracts are traded by the Company; provided that if a forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract will be such value as the General Partner, or its duly authorized delegate may deem fair and reasonable.

(vii) units or shares of open-ended UCIs will be valued at their last official net asset value, as reported or provided by such UCIs or their agents, or at their unofficial net asset values (i.e. estimates of net asset values) if more recent than their last official net asset values provided that a due diligence process has been carried out, in accordance with instructions and under the overall control and responsibility of the General Partner, as to the reliability of such unofficial net asset values. The net asset value calculated on the basis of unofficial net asset values of target UCIs may differ from the net asset value which would have been calculated as at the relevant Class Valuation Day, on the basis of the official net asset values determined by the administrative agents of the target UCIs. The net asset value is final and binding notwithstanding any different later determination. Units or shares of listed open-ended UCIs shall be valued at their last available stock market value;



(viii) the value of money market instruments not admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any other regulated market and with remaining maturity of less than 12 months and of more than 90 days is deemed to be the nominal value thereof, increased by any interest accrued thereon. Money market instruments with a remaining maturity of 90 days or less and not traded on any market will be valued by the amortised cost method, which approximates market value;

(ix) all other securities, financial instruments or contracts, securities, currencies or other instruments shall be valued at their fair market value based on their foreseeable realization value.

The General Partner, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

The General Partner or its duly authorized agent, including the Central Administration Agent (as defined in the Issue Document), may rely on prices provided by third parties, including but not limited to (i) pricing sources available on the market such as pricing agencies (i.e., Bloomberg, Reuters...) or fund administrators, (ii) prices provided by prime brokers and brokers, or (iii) by such party duly authorised to that effect by the General Partner.

The value of all assets and liabilities not expressed in the Base Currency, as defined in the Issue Document will be converted into the Base Currency at rates last quoted by any major bank. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner or any other agent appointed by the General Partner for such purposes.

Adequate provisions will be made for expenses to be borne by the Company and off-balance-sheet commitments may possibly be taken into account on the basis of fair and prudent criteria.

III. The liabilities of the Company shall include (without limitation):

- (i) all borrowings (including through derivatives), bills matured and accounts due;
- (ii) all liabilities known, whether matured or not, including all matured contractual obligations that involve payments in cash or in kind (including the amount of dividends declared by the Company but not yet paid);
- (iii) all reserves, authorized or approved by the General Partner, in particular those that have been built up to reflect a possible depreciation on some of the Company's assets;

(iv) all of the Company's other liabilities, of whatever nature with the exception of those represented by Shares in the Company. To assess the amount of these other liabilities, the Company shall take into account all expenditures to be borne by it, including, without any limitation, the incorporation expenses and costs for subsequent amendments to the Articles, accountant, Custodian, Central Administration Agent, as well as the permanent representatives of the Company in countries where it is subject to registration (if any), the costs for legal assistance and for the auditing of the Company's annual reports, the advertising costs, the costs of printing and publishing the documents prepared in order to promote the sale of Shares (including the costs of printing the Issue Document), the costs of printing the financial reports, the costs of translating (where necessary), the costs of printing confirmations of registration, the cost of convening and holding Shareholders' meetings and meetings of the board of managers of the General Partner, reasonable travelling expenses of the managers of the board of managers of the General Partner, the costs of registration statements (and maintaining the registration of the Company with governmental agencies or stock exchanges to permit the sale of the Shares), all taxes, corporate fees and duties charged by governmental authorities and stock exchanges, fiscal and governmental charges or duties in respect of or in connection with the acquisition, holding or disposal of any of the assets of the Company or relating to the purchase, sale, issue, transfer or redemption of Shares by the Company and of paying dividends or making other distributions thereon, the costs of publishing the issue and redemption prices as well as any other running costs, including financial interest, fees or charges payable resulting from any borrowing by the Company, banking and brokerage expenses incurred when buying or selling assets or otherwise and all other administrative costs. For the valuation of the amount of these liabilities, the Company shall take into account prorata temporis the expenses, administrative and other, that occur regularly or periodically.

IV. The assets shall be allocated as follows:

The General Partner may establish multiple Classes of Shares in the following manner:

(i) if there are multiple Classes of Shares, the assets attributable to such Classes of Shares shall be commonly invested pursuant to the investment policy of the Company provided however, that the General Partner is empowered to define Classes of Shares so as to correspond to (a) a specific distribution policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions and/or (b) a specific sales and redemption charge structure and/or

(c) a specific management or advisory fee structure, and/or (d) a specific assignment of distribution, Shareholder services or other fees and/or (e) the currency or currency unit in which the Class of Shares may be quoted and based on the rate of exchange between such currency or currency unit and the Base Currency of the Company and/or (f) the use of different hedging techniques in order to protect the assets and returns quoted in the currency of the relevant Class of Shares against long-term movements of their currency of quotation and/or (g) such other features as may be determined by the General Partner from time to time in compliance with applicable law;

(ii) the proceeds to be received from the issue of Shares of a Class of Shares shall be applied in the books of the Company to the relevant Class of Shares in accordance with the provisions of Article 11 above;

(iii) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be attributable in the books of the Company to the same Class or Classes of Shares as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Class or Classes of Shares.

(iv) In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class of Shares, such asset or liability shall be allocated as determined by the General Partner in its entire discretion, provided that (a) where assets are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the General Partner, the respective right of each Class of Shares shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Class of Shares to the relevant account or pool, and (b) the right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Class of Shares, as described in the sales documents for the Shares of the Company;

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

V. For the purpose of this Article:

(i) Ordinary Shares of the Company to be redeemed under Article 9 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the relevant Class Redemption Day and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(ii) Ordinary Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the relevant Class Subscription Day and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

(iii) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the Base Currency shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of Shares; and

(iv) where on any Class Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however that, if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Class Valuation Day then its value shall be estimated by the Company.

**Art. 14. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share and Temporary Suspension of the Issue and Redemption of Shares.** With respect to each Class of Shares, the Net Asset Value per Share and the price for the issue and redemption of Shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least once a year at a frequency determined by the General Partner, such date being referred to herein as the "Class Valuation Day".

The General Partner may temporarily suspend the determination of the Net Asset Value per Share and the issue and redemption of Shares in the following circumstances:

1. during any period when any stock exchange or market (organized or not), on which any of the securities, financial instruments or contracts the Company holds or is exposed to, are listed, quoted or negotiated, is closed for a reason other than for ordinary holidays and as the case may be weekends, or during which dealings therein are restricted or suspended, or where for any part of the securities, financial instruments or contracts the Company is exposed to, listed, quoted or negotiated on such exchanges or markets, there are no available prices or counterparties or a restriction or suspension of dealings, or more generally a lack of liquidity; and/or

2. during any period subsequent to an emergency situation as a result of which the Company is not able to dispose of securities, financial instruments or contracts attributable to it, or is only able to do so under conditions seriously prejudicial to Shareholders, or is not able to perform a proper valuation thereof, or is only able to do so in a manner seriously prejudicial to Shareholders; it being understood that the General Partner or any agent appointed by the General Partner for such purposes shall determine in its sole and absolute discretion whether such an emergency situation has occurred; and/or

3. during any period when there is a breakdown in the means of communication, information or calculation, normally employed in determining the price or value of any securities, financial instruments or contracts the Company is exposed to, the current prices in any exchange or market as aforesaid, or when for any other reason the price or value of any of the securities, financial instruments or contracts the Company is exposed to cannot reasonably be promptly and accurately ascertained; and/or

4. during any period when the Company is unable to repatriate funds in order to pay for the redemption of Shares or during which, in the opinion of the General Partner or any agent appointed by the General Partner for such purpose, it is impossible to transfer funds necessary for the liquidation or acquisition of investments or payments necessary to redeem Ordinary Shares (including but not limited to the imposition of, or any change in, any exchange controls, capital restrictions or other similar restrictions imposed by any monetary authority or other authority, de facto or de jure), under normal conditions; and/or

5. when for any other reason the prices of any investments owned by the Company cannot promptly or accurately be ascertained or one or more pricing sources fails to provide valuations, which could have a significant impact on the Net Asset Value; and/or

6. upon the publication of a notice convening a general meeting of Shareholders for the purpose of resolving the winding-up of the Company; and/or

7. otherwise as provided in the Issue Document.

Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Company and may be notified to Shareholders having made an application for subscription or redemption of Shares for which the calculation of the Net Asset Value or the issue and redemption prices have been suspended.

Any request for subscription or redemption will be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value per Share and/or of the issue and redemption of Shares, in which case Shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with on the first Class Valuation Day, as determined for each Class of Shares, following the end of the period of suspension.

Under exceptional circumstances that may adversely affect the interests of Shareholders, or in instances of massive redemption applications, the General Partner reserves the right to determine the share price after having executed, as soon as possible, the necessary sales of securities or other assets on behalf of the Company. In this case, subscription and redemption applications in process shall be dealt with on the basis of the Net Asset Value thus calculated.

### **Title III. Administration and Supervision**

**Art. 15. General Partner.** The Company shall be managed by Essential Resources Partners (associé gérant commandité), a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (herein referred to as the “General Partner”).

The General Partner may be dismissed in accordance with the provisions of the 1915 Law. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided an administrator, who needs not be a Shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of these Articles, a successor general partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated. Any such appointment of a successor general partner shall not be subject to the approval of the General Partner.

#### **Art. 16. Powers and Liability of the General Partner.**

16.1. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the corporate purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders are within the powers of the General Partner. The General Partner may appoint investment advisors and managers, as well as any other management or administrative agents in compliance with the provisions of the 1915 Law. The General Partner may, under its responsibility, enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

16.2. The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined above) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

16.3. To the extent permissible under Luxembourg law, the General Partner, other officers of the Company, and those to whom signatory powers have been validly delegated shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any action, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been the General Partner, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may otherwise be entitled.

**Art. 17. Signatory Authority.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by (i) the signature of the sole manager of the General Partner, or (ii) in case of plurality of managers by the joint signatures of any two managers of the General Partner, or (iii) by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

No Limited Shareholders shall represent the Company.

**Art. 18. Investment Policies and Restrictions.** The General Partner, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment objective, the investment policy and strategy of the Company, (ii) the currency hedging strategy to be applied to specific Classes of Shares and (iii) the course of conduct of the management and business

affairs of the Company, all within the restrictions as shall be set forth by the General Partner in compliance with applicable laws and regulations.

The General Partner, acting in the best interest of the Company, may decide, in the manner described in the Issue Document, that all or part of the assets of the Company be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other UCIs and/or their sub-funds.

Investments may be made either directly or indirectly by the Company through wholly-owned subsidiaries of the Company, as the General Partner may from time to time decide. Reference in these Articles to "investments" and "assets" shall mean, as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through the aforesaid subsidiaries.

The Company is authorized to use any techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments in the context of its investment policy or for the purpose of hedging or efficient portfolio management.

**Art. 19. Conflict of Interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the managers or officers of the General Partner is/are interested in or is/are (a) manager(s), associate(s), officer(s) or employee(s) of, such other company or firm. Any manager or officer of the General Partner who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the General Partner may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such manager or officer shall make known to the General Partner such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of Shareholders.

The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner in its discretion.

The foregoing provisions are not applicable to decision of the board of managers of the General Partner relating to day-to-day transactions that are entered into on an arm's length basis.

**Art. 20. Independent Auditor.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the general meeting of Shareholders and remunerated by the Company.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by the Law of 2007.

#### **Title IV. General meetings - Accounting year - Distributions**

**Art. 21. General Meetings of Shareholders of the Company.** The general meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders regardless of the Class of Shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that any resolution shall be validly adopted only if approved by the General Partner.

Any resolution of a general meeting of Shareholders to the effect of amending the present Articles must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) per cent of the share capital (at the first call; being understood that no quorum requirement will apply at the second call if the quorum is not reached at the first call), (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the share capital present or represented and voting at the meeting and (iii) the consent of the General Partner.

The general meeting of Shareholders shall meet upon call by the General Partner. It may also be called upon the request of Shareholders representing at least one tenth of the share capital.

The annual general meeting shall be held at Luxembourg City at a place specified in the notice of meeting, each year on the third Thursday of April at 11.00 a.m.. If the third Thursday of April is not a Luxembourg bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg bank business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address in the register of Shareholders. The giving of such notice to registered Shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the General Partner except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the General Partner may prepare a supplementary agenda.

To the extent all Shares are in registered form and if no publications are made, notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share of whatever Class of Shares is entitled to one vote. A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder and may be a manager of the General Partner.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented and voting at the meeting, and the consent of the General Partner.

**Art. 22. General Meetings of Shareholders in a Class of Shares.** The holders of the Shares issued in respect of any Class of Shares may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class of Shares, provided that any resolution shall be validly adopted only if approved by the General Partner.

The provisions of Article 21, paragraphs 3, 6, 7, 8, 9, 10 and 11 shall apply to such general meetings.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of Shareholders of a Class of Shares are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented and voting at the meeting, and the consent of the General Partner.

**Art. 23. Termination of Classes of Shares.** In the event that for any reason the value of the net assets in the Company has decreased to, or has not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Class of Shares, to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalization, which, in the opinion of the General Partner renders this decision necessary, or whenever the interest of the Shareholders of the same Class of Shares demands so, the General Partner may decide to close one or several Class(es) of Shares in the best interests of the Limited Shareholders and to redeem all the Ordinary Shares of the relevant Class or Classes of Shares at the Net Asset Value per Share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated as at the Class Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the Limited Shareholders of the relevant Class or Classes of Shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the Limited Shareholders, the Limited Shareholders of the Class of Shares concerned may continue to request redemption of their Ordinary Shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

The Company shall base the redemptions on the Net Asset Value determined to take the liquidation expenses into account, but without deduction of any redemption fee or any other fee.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian (as defined hereinafter) for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed Ordinary Shares may be cancelled.

**Art. 24. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall commence on January 1<sup>st</sup> of each year and shall terminate on December 31 of the same year.

**Art. 25. Distributions.** The right to dividends or distributions with respect to each Class of Shares are determined by the General Partner and further described in the Issue Document.

Distributions, if any, shall be made, at the discretion of the General Partner, i.a., by means of dividends, return of share premium (if any), or, as the case may be, by the redemption of Shares, as further described in the Issue Document.

Payments of distributions to Shareholders of the Company shall be made to such Shareholders at their addresses in the register of Shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the General Partner shall determine from time to time.

The General Partner may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the General Partner.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the relevant Class or Classes of Shares.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

All distributions will be made net of any income, withholding and similar taxes payable by the Company, including, for example, any withholding taxes on interest or dividends received by the Company and capital gains taxes, withholding taxes on the Company's investments.



## Title V. Final provisions

**Art. 26. Custodian.** The Company will enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended (herein referred to as the "Custodian").

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law of 2007.

If the Custodian desires to retire, the General Partner shall use its best endeavours to find a successor custodian within three months of the effectiveness of such retirement. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

**Art. 27. Dissolution of the Company.** The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 21 hereof.

As per the Law of 2007, whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum share capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of Shareholders by the General Partner. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the validly cast votes at the meeting and with the consent of the General Partner.

As per the Law of 2007, the question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of Shareholders whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum share capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided at the majority of one fourth of the Shares present or represented and voting at the meeting and with the consent of the General Partner.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

**Art. 28. Liquidation.** Liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s), who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 29. Amendments to the Articles.** These Articles may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the 1915 Law and the consent of the General Partner.

**Art. 30. Statement.** Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing "persons" or "Shareholders" also include corporations, partnerships associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

**Art. 31. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Law of 2007 as such laws have been or may be amended from time to time.

### *Subscription and Payment*

The share capital of the Company is subscribed as follows:

- 1) Natixis, prenamed subscribes for four hundred and forty nine (449) Ordinary Shares, resulting in a total payment of forty four thousand and nine hundred US dollars (USD 44,900.-).
- 2) Essential Resources Partners, prenamed, subscribed for one (1) General Partner Share, resulting in a total payment of one hundred US dollars (USD 100.-).

Evidence of the above payments, totalling forty five thousand US dollars (USD 45,000.-) was given to the undersigned notary.

The subscriber under 1) declared that upon determination by the General Partner, pursuant to the Articles, of the various Classes of Ordinary Shares which the Company shall have, it will elect the Class or Classes of Ordinary Shares to which the Shares subscribed to shall appertain.

### *Transitional Dispositions*

- 1) The first financial year will begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.
- 2) The first annual general meeting will be held in April 2012.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated to approximately EUR 3,000.-.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in articles 26, 26-3 and 26-5 of the 1915 Law and expressly states that they have been fulfilled.

### General Meeting of Shareholders

The appearing parties representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold a general meeting of Shareholders which resolved as follows:

I. The registered office of the Company shall be at Vertigo-Polaris, 2-4 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

II. The following person is elected as independent auditor: Deloitte S.A., with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67895, to be appointed for a term of office ending at the general meeting of the Shareholders to be held on the accounts for the financial year ended December 31, 2011.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le cinq novembre

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1-) Natixis, un établissement de crédit de droit français, ayant un capital social de EUR 4.653.020.308,81, ayant son siège social sis 30, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 542 044 524;

ici représentée par Mademoiselle Thanh-Mai Truong, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 27 octobre 2010.

2-) Essential Resources Partners, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, dont l'immatriculation est en cours;

ici représentée par Mademoiselle Thanh-Mai Truong, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 5 Novembre 2010.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les représentants des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées à ce document aux fins d'enregistrement avec les autorités compétentes.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont sollicité le notaire soussigné d'établir les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent organisée et dont les statuts (les «Statuts») sont comme suit:

### Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions émises par la suite, une société en commandite par actions, qualifiée de société d'investissement à capital variable sous la forme d'un fonds d'investissement spécialisé («FIS») au sens de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (la «Loi de 2007») sous la dénomination de "ESSENTIAL RESOURCES DEBT FUND" (ci-après la "Société").

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par simple décision de l'Associé Commandité (tel que défini ci-après), des succursales et filiales ou des bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (mais en aucun cas aux Etats-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions) par une décision de l'Associé Commandité (tel que défini ci-dessous).

Au cas où l'Associé Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire ou environnemental de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet.** L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose dans un portefeuille d'actifs au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007 en vue de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les investisseurs des résultats de la gestion de leurs actifs. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

## Titre II. Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire

**Art. 5. Capital Social - Classes d'Actions.** Le capital social souscrit de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées (les «Actions»), sans mention de valeur et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, conformément à l'Article 13 des présents Statuts. Le capital social souscrit, augmenté de la prime d'émission (si applicable) ne doit pas être inférieur au minimum prévu par la Loi de 2007, soit actuellement un million deux cent cinquante mille euros (EUR1.250.000.-), qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois suivant l'agrément de la Société en tant que FIS selon la loi luxembourgeoise. Le capital social initial souscrit de la Société est de quarante-cinq mille dollars américains (USD 45,000) divisé en une (1) Action d'Associé Commandité et de quatre cent quarante-neuf (449) Actions Ordinaires sans valeur nominale.

Le capital social souscrit de la Société sera représenté par les classes d'Actions (les «Classes d'Actions») suivantes:

(i) la «Classe d'Actions d'Associé Commandité»: comprenant l'Action souscrite par l'associé commandité, en sa qualité d'Associé Commandité;

(ii) la ou le(s) «Classe(s) d'Actions Ordinaires»: comprenant les Actions qui peuvent d'être de différentes Classes telles que prévues dans le document d'émission concernant les Actions Ordinaires de la Société, tel qu'il pourra être modifié ultérieurement (le «Document d'Emission»), et qui sont souscrites par toute personne physique ou morale approuvée par l'Associé Commandité comme détenteur(s) d'Actions Ordinaires, en tant qu'associés commanditaires (les «Associés Commanditaires» ensemble avec l'Associé Commandité les «Actionnaires» ou individuellement «l'Actionnaire»), avec les caractéristiques particulières, pour chaque Classe, telles que décrites dans le Document d'Emission.

Les Actions pourront être émises par Classe d'Actions Ordinaires et series (chacune une «Series» au prix tel que déterminé périodiquement conformément aux présents Statuts.

Les caractéristiques, les termes et les conditions des Classes d'Actions Ordinaires et des Series d'Actions seront déterminés par l'Associé Commandité et décrits dans le Document d'Emission.

Le produit de toute émission d'Actions relevant d'une Series et/ou Classe déterminée sera investi dans des titres de toute nature et autres actifs autorisés par la Loi de 2007, suivant la politique d'investissement déterminée par l'Associé Commandité, sous réserve des restrictions d'investissement prévues par la Loi de 2007 et telles qu'elles pourront être déterminées par l'Associé Commandité.

Pour déterminer le capital social de la Société, les actifs nets correspondant à chaque Series ou Classe d'Actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en dollars américains, convertis en dollars américains et le capital social sera égal au total des actifs nets de toutes les Series ou Classes d'Actions.

**Art. 6. Statut des Investisseurs Eligibles.** Les Actions Ordinaires ne peuvent être souscrites et détenues que par des investisseurs avertis, étant en conformité avec les dispositions de la Loi de 2007, (i) tout investisseur institutionnel; (ii) tout investisseur professionnel, ou

(iii) tout autre investisseur qui répond aux conditions suivantes:

(a) il a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti; et

(b) il investit un minimum de 125.000 Euros dans la Société (respectivement son équivalent dans la devise de souscription); ou il bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans la Société,

(les «Investisseurs Eligibles»).

Ces conditions ne s'appliquent pas à l'Associé Commandité, aux gérants de l'Associé Commandité et aux autres personnes qui interviennent dans la gestion de la Société, conformément aux dispositions de la Loi de 2007.

L'Associé Commandité ou, le cas échéant, les personnes/entités désignées par l'Associé Commandité pour recevoir les ordres de souscription des Actions Ordinaires de la Société, pourront demander toute information et tout document requis ou nécessaire afin d'attester du statut d'Investisseur Eligible d'un investisseur.

La Société n'effectuera aucun transfert d'Actions à un investisseur qui ne répond pas aux dispositions du présent Article.

### Art. 7. Forme des Actions.

(1) Les Actions seront émises uniquement sous la forme nominative. Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des Actionnaires qui sera tenu au siège social de la Société, et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, son domicile ou siège social, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant payé pour chaque fraction d'Action.

La propriété d'une Action nominative s'établit par l'inscription du nom de l'Actionnaire de cette Action sur le registre des Actionnaires. Un certificat ou une confirmation écrite de cette inscription sera délivré(e) à l'Actionnaire concerné.

(2) Dans les limites prévues dans le Document d'Emission, le transfert d'Actions nominatives se fera, sous réserve de l'accord préalable de l'Associé Commandité, (i) si des certificats d'Actions ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats d'Actions nominatives et de tous autres documents de transfert exigés par la Société, et (ii) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des Actionnaires, datée et signée par le

cédant et le cessionnaire, ou par les mandataires valablement constitués à cet effet. Tout transfert d'Actions nominatives sera inscrit au registre des Actionnaires; pareille inscription devra être signée par un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de l'Associé Commandité, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par l'Associé Commandité.

(3) Tout Actionnaire autorisé à obtenir des certificats d'Actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des Actionnaires.

Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des Actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire en question sera considérée comme étant au siège social de la Société, ou à telle autre adresse déterminée périodiquement par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée par l'Actionnaire à la Société. Celui-ci pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse fixée en temps opportun par la Société.

(4) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou plusieurs Action(s) est indivise, démembrée ou litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un seul mandataire pour représenter cette (ces) Action(s) à l'égard de la Société. L'absence de désignation de ce mandataire entraînera une suspension de l'exercice des droits attachés à ces Actions.

(5) La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à cinq décimales. Une fraction d'Action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la Classe d'Actions concernée.

**Art. 8. Emission des Actions.** L'Associé Commandité est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'Actions Ordinaires entièrement libérées, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux Actions Ordinaires à émettre.

L'Associé Commandité peut imposer des restrictions sur la fréquence à laquelle les Actions Ordinaires pourront être émises; l'Associé Commandité peut, notamment, décider que les Actions Ordinaires d'une Classe ou les Actions Ordinaires d'une Series seront uniquement émises pendant une ou plusieurs période(s) déterminée(s) ou à un Jour de Souscription de la Classe concernée (tel que défini dans le Document d'Emission) ou à toute autre périodicité telle que prévue dans le Document d'Emission.

Le prix auquel les Actions Ordinaires d'une Series ou d'une Classe seront pour la première fois émises et la durée de la première période de souscription sera déterminé et décrit dans le Document d'Emission.

Par la suite, toute émission d'Actions Ordinaires d'une Classe d'Actions Ordinaires ou de Series existante se fera avec effet au Jour de Souscription de la Classe concernée, au prix égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (telle que définie ci-dessous) de la Classe ou Series concernée au Jour de Souscription de la Classe concernée, majoré de toutes commissions applicables, tel qu'approuvé de temps à autre par l'Associé Commandité, ou si des Actions Ordinaires de cette Classe sont émises dans une nouvelle Series, au prix déterminé par l'Associé Commandité pour cette nouvelle Series.

Le prix de souscription ainsi déterminé sera payable endéans une période déterminée par l'Associé Commandité, comme plus amplement détaillé dans le Document d'Emission. L'Associé Commandité peut déléguer à tout gérant, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cet effet, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir paiement du prix des Actions Ordinaires nouvelles à émettre et de les délivrer.

L'Associé Commandité pourra accepter d'émettre des Actions Ordinaires en contrepartie d'un apport en nature de valeurs et autres avoirs, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation le cas échéant de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé par la Société conformément à l'Article 26.1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») et à condition que ces titres soient conformes aux objectifs et politiques d'investissement de la Société.

L'Associé Commandité pourra périodiquement, à sa discrétion, décider de renommer ou convertir entièrement une Series existante d'Actions Ordinaires émises en Actions Ordinaires d'une autre Series (et fusionner des Comptes-Series séparés tel qu'il sera nécessaire) pour donner effet à un échange, une conversion ou roll up policy tel que prévu dans le Document d'Emission.

L'Associé Commandité peut périodiquement, à sa discrétion, décider de renommer les Actions Ordinaires d'une Series en Actions Ordinaires d'une autre Series (et désagréger les Comptes-Series séparés tel qu'il sera nécessaire).

**Art. 9. Rachat des Actions.** Sauf dispositions contraires déterminées par l'Associé Commandité pour certaines Classes d'Actions Ordinaires, tout Associé Commanditaire peut, à tout moment, demander le rachat de tout ou partie des Actions Ordinaires qu'il détient, selon les modalités et procédures fixées par l'Associé Commandité dans le Document d'Emission et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts.

L'Associé Commandité peut imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les Actions Ordinaires seront rachetées dans chaque Classe d'Actions Ordinaires ou Series d'Actions Ordinaires; l'Associé Commandité peut, notamment, décider que les Actions Ordinaires d'une Series ou d'une Classe seront uniquement rachetées aux Jours de Rachat de la Classe concernée tel que défini dans le Document d'Emission ou à toute autre périodicité telle que prévue dans le Document d'Emission.

Le prix de rachat sera basée sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Series concernée calculée avec effet au Jour d'Évaluation de la Classe concernée, tel que déterminé conformément aux dispositions de l'Article 13 ci-dessous, diminué des charges et commissions (le cas échéant) au taux prévu dans le Document d'Emission. Le prix de rachat pourra être arrondi de manière inférieure ou supérieure telle que déterminée par l'Associé Commandité.

Le prix de rachat par Action Ordinaire sera payable endéans une période déterminée par l'Associé Commandité, comme plus amplement détaillé dans le Document d'Emission à la condition que les documents de transfert aient été reçus par la Société, et ce sous réserve des dispositions de l'Article 14 des présents Statuts.

Au cas où une demande de rachat aurait pour effet de réduire le nombre ou la Valeur Nette d'Inventaire globale par Action des Actions Ordinaires détenues par un Associé Commanditaire en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par l'Associé Commandité, la Société peut décider que cette demande soit traitée comme une demande de rachat de la totalité des Actions Ordinaires détenues par cet Associé Commanditaire.

En outre, si lors d'un Jour de Rachat d'une Classe déterminé, les demandes de rachat faites conformément au présent Article dépassent un certain seuil déterminé par l'Associé Commandité par rapport au nombre ou à la valeur des Actions en circulation dans une Classe spécifique d'Actions Ordinaires, l'Associé Commandité peut décider que tout ou partie de telles demandes de rachat seront reportées pour une période et aux conditions déterminées par l'Associé Commandité, eu égard à l'intérêt de la Société, au prorata pour chaque Associé Commanditaire qui demande le rachat de ses Actions Ordinaires. Ces demandes de rachat seront traitées, lors du Jour de Rachat de la Classe concernée suivant cette période, prioritairement aux demandes introduites postérieurement.

La Société aura le droit, si l'Associé Commandité en décide ainsi, de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque Associé Commanditaire consentant, in specie, par l'attribution en nature à l'Actionnaire d'investissements provenant de la masse des avoirs correspondants à la valeur des Actions Ordinaires à racheter (calculée suivant la procédure décrite à l'Article 13) avec effet au Jour de Rachat de la Classe concernée pour lequel le prix de rachat est calculé à la valeur des Actions Ordinaires faisant l'objet de la demande de rachat. La nature et le type des avoirs à transférer en pareil cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable et sans porter préjudice aux intérêts des autres Associés Commanditaires de la ou des Classe(s) d'Actions Ordinaires concernée(s) et l'évaluation dont il sera fait usage devra être, conformément aux obligations réglementaires applicables conformément à l'article 26.1 de la Loi de 1915, confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le cessionnaire.

Toutes les Actions Ordinaires rachetées pourront être annulées.

**Art. 10. Restrictions à la Propriété des Actions.** La Société pourra restreindre ou empêcher la propriété de ses Actions Ordinaires par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle propriété peut être préjudiciable à la Société, si elle peut entraîner la violation d'une disposition légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résulte que la Société pourrait encourir des charges fiscales ou autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas encourus autrement, tel que décrit dans le Document d'Emission (ces personnes, firmes ou sociétés, ci-après désignées "Personnes Non Autorisées", seront déterminées par l'Associé Commandité).

Les Personnes Non Autorisées incluent (i) tout investisseur qui n'est pas un Investisseur Eligible et (ii) un «Ressortissant des Etats-Unis» qui n'est pas qualifié d'Investisseur des Etats-Unis Eligible (tel que ce terme est défini dans le Document d'Emission).

Les termes de "Personnes Non Autorisées" tels qu'utilisés dans les présents Statuts ne visent ni un souscripteur d'Actions Ordinaires de la Société émises à l'occasion de la constitution de la Société aussi longtemps qu'un tel souscripteur détient de telles Actions Ordinaires, ni les marchands de valeurs mobilières qui acquièrent des Actions Ordinaires avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'Actions Ordinaires par la Société.

A cet effet la Société pourra:

A. - refuser l'émission d'Actions Ordinaires et l'inscription du transfert d'une Action Ordinaire lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces Actions Ordinaires à une Personne Non Autorisée; et

B. - à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des Actionnaires, ou à toute autre personne qui demande d'enregistrer le transfert d'Actions Ordinaires au registre des Actionnaires, de lui fournir tous renseignements appuyés d'une déclaration sous serment, qu'elle estime nécessaires en vue de déterminer si ces Actions Ordinaires appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non Autorisée, ou si cette inscription au registre pourrait avoir pour conséquence le bénéfice économique de ces Actions Ordinaires par une Personne Non Autorisée; et

C. - refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'Actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée; et

D. - s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée, seule ou avec toute autre personne, est le bénéficiaire économique d'Actions Ordinaires, elle pourra l'enjoindre de vendre ses Actions Ordinaires et de prouver cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction.

Lorsqu'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée est un Ressortissant des Etats-Unis qui n'est pas un Investisseur des Etats-Unis Eligible, qui seule ou avec toute autre personne, est le bénéficiaire économique d'Actions



Ordinaires, la Société peut obliger au rachat ou provoquer le rachat sans délai de toutes Actions Ordinaires détenues par cet Associé Commanditaire. Dans cette hypothèse, la Clause D. ci-dessus ne s'appliquera pas.

En plus de toute responsabilité prévue par la loi applicable, chaque Associé Commanditaire qui n'est pas qualifié comme Investisseur Eligible, et qui détient des Actions Ordinaires dans la Société, ne sera pas tenu pour responsable et indemnisera la Société, l'Associé Commandité, les autres Associés Commanditaires et les agents de la Société pour tous dégâts, pertes et dépenses résultant ou en relation avec cette détention, dans les circonstances où l'Associé Commanditaire concerné a fourni une documentation trompeuse ou incorrecte ou a fait des représentations trompeuses ou incorrectes pour établir injustement son statut d'Investisseur Eligible ou a manqué de notifier à la Société la perte de ce statut.

**Art. 11. Comptes-Classes.** Dans la mesure où il n'y a pas de ségrégation des avoirs et des engagements entre les Classes, ces dispositions s'appliqueront uniquement d'un point de vue comptable.

Si les Actions Ordinaires sont divisées en Classes pour les besoins de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe d'Actions Ordinaires, un sous-compte séparé sera établi dans les livres de la Société pour chaque Classe d'Actions Ordinaires et chaque sous-compte séparé (chacun un «Compte-Classe») sera désigné par référence à une Classe d'Actions Ordinaires. Un montant égal aux produits d'émission de chaque Classe d'Actions Ordinaires sera crédité au Compte-Classe désigné correspondant, et les dispositions suivantes s'y appliqueront:

1. un montant égal au paiement aux Associés Commanditaires d'une Classe d'Actions Ordinaires concernée de leur produit de rachat des Actions Ordinaires de cette Classe ou du paiement d'un dividende ou toute autre distribution sera débité du Compte-Classe désigné par référence à la Classe de ces Actions Ordinaires;

2. toute augmentation ou diminution de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société attribuable à des Actions Ordinaires pour une période d'évaluation correspondante, indépendamment de:

- a. toute augmentation de la Valeur Nette d'Inventaire due à de nouvelles souscriptions de ces Actions Ordinaires;
- b. toute diminution de la Valeur Nette d'Inventaire due aux produits de rachat de ces Actions Ordinaires; et
- c. tout Ajustement Désigné (tel que défini ci-dessous),

sera allouée au Compte-Classe correspondant au prorata de la Valeur Nette d'Inventaire attribuable à cette Classe d'Actions Ordinaires (sans tenir compte des Ajustements Désignés que l'Associé Commandité juge appropriés) au début de la période d'évaluation concernée par rapport à la Valeur Nette d'Inventaire globale de tous ces Comptes-Classe au début de période d'évaluation correspondante (sans tenir compte des Ajustement Désignés que l'Associé Commandité jugera juste appropriés).

Le montant de tout élément du marché des changes, les commissions relatives à la performance, au placement, au distributeur ou autre, les engagements ou les frais relatifs à toute période d'évaluation seront attribués par l'Associé Commandité à un Compte-Classe spécifique (les «Déductions Désignées») sera déduit du Compte-Classe (après allocation de la portion d'augmentation ou de diminution de la Valeur Nette d'Inventaire telle que décrite ci-dessus) de la Classe d'Actions Ordinaires correspondante à laquelle les Déductions Désignées sont spécifiquement relatives et tel que l'Associé Commandité le déterminera.

Le montant de tout élément du marché des changes, dépense prépayée, actif, bénéfice, plus-value ou revenu relatif à toute période d'évaluation qui sera attribué par l'Associé Commandité à un Compte-Classe spécifique (les «Ajouts Désignés») sera crédité au Compte-Classe (après allocation de la portion d'augmentation ou de diminution de la Valeur Nette d'Inventaire telle que décrite ci-dessus) de la Classe d'Actions Ordinaires correspondante à laquelle ces Ajouts Désignés sont spécifiquement relatifs et tel que l'Associé Commandité le déterminera. Les Déductions Désignées et les Ajouts Désignés seront ensemble considérés comme les Ajustements Désignés.

La Valeur Nette d'Inventaire pour chaque Classe d'Actions Ordinaires au début d'une période d'évaluation après ajustement par répartition tel que décrit ci-dessus et ajustements (si tel est le cas) des Ajustements Désignés tels que décrits ci-dessus sera la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Classe d'Actions Ordinaires au Jour d'Evaluation de la Classe concernée.

Lorsqu'un événement qui peut affecter la proportion de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société attribuable au Compte-Classe tenu dans les livres de la Société pour chaque Classe d'Actions Ordinaires a lieu (tel que le paiement d'un dividende sur ces Actions Ordinaires), l'Associé Commandité peut faire des ajustements au calcul ci-dessus tel qu'il le jugera approprié et équitable pour assurer toute augmentation ou toute diminution de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société et tous les engagements et dépenses sont attribués correctement et équitablement aux Comptes-Classes tenus pour chaque Classe d'Actions Ordinaires.

En cas de dépenses prépayées, actif, bénéfice, plus-value, revenu, perte ou engagement (y compris les dépenses) que l'Associé Commandité ne considère pas attribuable à une Classe d'Actions Ordinaires spécifique, l'Associé Commandité pourra à sa discrétion déterminer la base sur laquelle chacun(e) de ces dépenses prépayées, actif, bénéfice, plus-value, revenu, perte ou engagement (y compris les dépenses) sera alloué(e) entre les Comptes-Classe et l'Associé Commandité aura le pouvoir à tout moment et périodiquement varier cette allocation, sous réserve des dispositions de l'Article 13 IV (iv).

Sur désignation d'une Classe d'Actions Ordinaires additionnelle, l'Associé Commandité créera un nouveau Compte-Classe tel qu'il sera nécessaire et déterminera les Ajustements Désignés qui relèvent des Classes d'Actions Ordinaires existantes et nouvelles en tenant compte du traitement correct et équitable des Actionnaires concernés. Cette déter-

mination pourra être modifiée ou abrogée par l'Associé Commandité périodiquement conformément au principe de traitement égalitaire des Actionnaires.

La Valeur Nette d'Inventaire du Compte-Classe relative à chacune de ces Classes d'Actions Ordinaires sera déterminée conformément aux dispositions du présent Article (sur la base du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire tel que prévu dans les présents Statuts). La Valeur Nette d'Inventaire par Action pour chaque Classe d'Actions Ordinaires sera égale à la Valeur Nette d'Inventaire du Compte-Classe concerné divisée par le nombre d'Actions Ordinaires émises de la Classe d'Actions Ordinaires, calculée jusqu'à la cinquième décimale ou le nombre de décimales que l'Associé Commandité déterminera.

**Art. 12. Comptes-Series.** Dans la mesure où il n'y a pas de ségrégation des avoirs et des engagements entre les Series, ces dispositions s'appliquent uniquement d'un point de vue comptable.

Si l'Associé Commandité a désigné plus d'une Series d'Actions Ordinaires, l'Associé Commandité peut, afin de déterminer la Valeur Nette d'Inventaire par Action de ces Series, établir un sous-compte séparé dans les livres de la Société pour chacune de ces Series où chaque sous-compte séparé (chacun un «Compte-Series») sera désigné par référence à la Series correspondante et un montant égal au produit de l'émission de chaque Series sera crédité au Compte-Series correspondant. Les dispositions suivantes s'y appliqueront:

1. un montant égal aux Associés Commanditaires d'une Series d'Actions Ordinaires concernées de leur produit de rachat des Actions Ordinaires de cette Series ou du paiement d'un dividende ou toute autre distribution sera débité du Compte-Series désigné par référence à la Series de ces Actions Ordinaires;

2. toute augmentation ou diminution de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société attribuable à cette Series pour une période d'évaluation correspondante, indépendamment de:

- a. toute augmentation de la Valeur Nette d'Inventaire due à de nouvelles souscriptions d'Actions Ordinaires;
- b. toute diminution de la Valeur Nette d'Inventaire due aux produits de rachat d'Actions Ordinaires; et
- c. tout Ajustement Désigné de Series (tel que défini ci-dessous),

sera allouée au Compte-Series correspondant au prorata de la Valeur Nette d'Inventaire attribuable à cette Series (ajustée pour les Ajustements Désignés de cette Series tel que l'Associé Commandité juge appropriés) au début de la période d'évaluation concernée par rapport à la Valeur Nette d'Inventaire globale, ajustée pour ces Ajustements Désignés de cette Series tel que l'Associé Commandité juge appropriés) de tous ces Comptes-Series au début de période d'évaluation correspondante.

Le montant de tout(e)s commissions, engagements, frais relatifs à toute période d'évaluation sera attribué par l'Associé Commandité à une Series spécifique existante (les «Déductions Désignées des Series») et sera déduit du Compte-Series (après allocation de la portion d'augmentation ou de diminution de la Valeur Nette d'Inventaire telle que décrite ci-dessus) de la Series correspondante à laquelle les Déductions Désignées des Series sont spécifiquement relatives et tel que l'Associé Commandité le déterminera.

Le montant de tout(e) dépense prépayée, actif, bénéfice, plus-value ou revenu relatif à toute période d'évaluation qui sera attribué par l'Associé Commandité à une Series spécifique existante (les «Ajouts Désignés des Series») sera crédité au Compte-Series (après allocation de la portion d'augmentation ou de réduction de la Valeur Nette d'Inventaire telle que décrite ci-dessus) de la Series correspondante à laquelle ces Ajouts Désignés sont spécifiquement relatifs et tel que l'Associé Commandité le déterminera. Les Déductions Désignées des Series et les Ajouts Désignés des Series seront ensemble considérés comme les Ajustements Désignés des Series.

La Valeur Nette d'Inventaire pour chaque Series au début d'une période d'évaluation après ajustement par répartition tel que décrit ci-dessus et ajustements (si tel est le cas) des Ajustements Désignés des Series tels que décrits ci-dessus, sera la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Series au Jour d'Evaluation de la Classe concernée.

Lorsqu'un événement qui peut affecter la proportion de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société attribuable à une Series (tel que le paiement d'un dividende sur ces Actions Ordinaires), l'Associé Commandité peut faire des ajustements au calcul ci-dessus tel qu'il le jugera approprié et équitable pour assurer toute augmentation ou toute diminution de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société et tous les engagements et dépenses sont attribués correctement et équitablement aux Comptes-Series tenus pour chaque Series

En cas de dépense prépayée, actif, bénéfice, plus-value, revenu, perte ou engagement (y compris les dépenses) que l'Associé Commandité ne considère pas attribuable à une Series spécifique, l'Associé Commandité pourra à sa discrétion déterminer la base sur laquelle chacun(e) de ces dépenses prépayées, actif, bénéfice, plus-value, revenu, perte ou engagement (y compris les dépenses) sera alloué(e) entre les Comptes-Series et l'Associé Commandité aura le pouvoir à tout moment et périodiquement varier cette allocation, sous réserve des dispositions de l'Article 13 IV (iv).

Sur désignation d'une seconde ou autre Series, l'Associé Commandité créera un nouveau Compte-Series tel qu'il sera nécessaire et déterminera les Ajustements Désignés des Series qui relèvent des Series existantes et nouvelles en tenant compte du traitement correct et équitable des Actionnaires concernés. Cette détermination pourra être modifiée ou abrogée par l'Associé Commandité périodiquement et conformément au principe de traitement égalitaire des Actionnaires.

La Valeur Nette d'Inventaire du Compte-Series relative à chacune des Series sera déterminée conformément aux dispositions du présent Article (sur la base du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire tel que prévu dans les présents

Statuts). La Valeur Nette d'Inventaire par Action pour chaque Series sera égale à la Valeur Nette d'Inventaire du Compte-Series concerné divisée par le nombre d'Actions Ordinaires émises de la Series, calculée jusqu'à la cinquième décimale ou le nombre de décimales que l'Associé Commandité déterminera.

L'Associé Commanditaire pourra périodiquement et à tout moment, désigner (ou redésigner) une ou plusieurs Series de sorte à ce qu'elle(s) comprenne(nt) (ou ne comprenne(nt) pas) une Classe d'Actions Ordinaires séparée tel qu'il pourra être déterminé.

L'Associé Commandité pourra procéder au rachat forcé de l'intégralité des Series d'Actions Ordinaires à condition que le produit de ce rachat soit immédiatement utilisé pour financer l'émission d'Actions Ordinaires d'une autre Series.

**Art. 13. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.** Sous réserve des présents Statuts, la valeur nette d'inventaire (la «Valeur Nette d'Inventaire») et la Valeur Nette d'Inventaire par Action seront calculées, sous la responsabilité de l'Associé Commandité, dans la Devise de Base (telle que définie dans le Document d'Emission) et conformément aux règles d'évaluation exposées ci-dessous.

La Valeur Nette d'Inventaire de la Société sera la valeur de l'ensemble de ses avoirs moins la valeur de l'ensemble de ses engagements, i.e. la Valeur Nette d'Inventaire globale de tous les Comptes-Classe ou Comptes-Series tels qu'applicables. La Valeur Nette d'Inventaire d'un Compte-Classe ou d'un Compte-Series (le cas échéant) sera la valeur de tous les avoirs attribuables à ce Compte-Classe ou Compte-Series moins la valeur de tous les engagements attribuables à ce Compte-Classe ou Compte-Series au Jour d'Evaluation de la Classe concernée.

Sous réserve des présents Statuts, la Valeur Nette d'Inventaire par Action sera déterminée en divisant la Valeur Nette d'Inventaire du Compte-Classe ou du Compte-Series concerné (le cas échéant) par le nombre d'Actions Ordinaires dans la Classe d'Actions Ordinaires ou la Series (le cas échéant) émises.

La Valeur Nette d'Inventaire sera calculée à la décimale ou au montant que l'Associé Commandité déterminera et le bénéfice de ces arrondis pourra être conservé par la Société.

L'évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire se fera de la manière suivante:

I. Les avoirs de la Société comprendront (sans limitation):

(i) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts dus mais non encore perçus et les intérêts courus sur ces dépôts jusqu'au Jour d'Evaluation de la Classe;

(ii) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été reçu);

(iii) toutes les actions ou parts dans les organismes de placement collectif («OPC»), obligations, notes de crédit, certificats de dépôt, actions, obligations sans garantie, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières instruments financiers, prêts et autres avoirs assimilables (directement détenus ou synthétiquement) qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés par elle, étant entendu que la Société pourra faire des ajustements de manière cohérente avec les fluctuations dans la valeur de marché des valeurs mobilières dues au commerce d'anciens dividendes, droits ou par des pratiques similaires;

(iv) tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions à recevoir par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;

(v) tous les intérêts courus sur les avoirs portant intérêt, et possédés par la Société, à moins que ces intérêts soient compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;

(vi) la valeur de liquidation de tous les contrats à terme et toutes les options d'achat ou de vente pour lesquels la Société a une position ouverte;

(vii) les dépenses de formation de la Société, y compris les coûts d'émission et de distribution des Actions de la Société, pour autant que celles-ci n'ont pas été amorties; et

(viii) tous les autres avoirs détenus de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses prépayées.

II. La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(i) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses prépayées, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que susmentionnés mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur pourra être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(ii) pour les prêts acquis directement ou à travers une sous-participation, les prix de marché seront recherchés auprès de sources du marché disponibles et fiables. Si de tels prix ne sont pas disponibles, les prix de marché pour les transactions ayant des caractéristiques similaires seront recherchés de la même manière. Si de tels prix ne sont pas disponibles, ces transactions seront évaluées au coût amorti en utilisant la méthode de l'intérêt effectif, diminué de la provision pour altération. Une provision pour altération est calculée lorsqu'une preuve objective démontre que la Société ne sera pas en mesure de collecter tous les montants qui lui sont dus aux termes initiaux de l'arrangement de transfert des risques qui a été conclu. Le montant de cette provision est la différence entre montant rapporté par le prêt/le montant restant à payer conformément à l'arrangement de transfert des risques et la valeur à la date où la provision pour cash flow futur estimé est faite, diminué du taux d'intérêt effectif.

(iii) l'évaluation des Total Return Swap ("TRS") sera fournie par la contrepartie (en tant qu'agent de calcul et tel que défini dans la Confirmation TRS) et sera revue par l'Associé Commandité ou tout autre agent désigné à cet effet par l'Associé Commandité. Cette évaluation prendra en considération, inter alia, les montants payables conformément au TRS, le taux variable payé par la Société (le cas échéant), et le montant payé par la contrepartie au TRS. Le montant total à payer sera déterminé par la contrepartie selon les caractéristiques de chacune des transactions sous-jacentes et l'évaluation de ces transactions sous-jacentes sera vérifiée par l'Associé Commandité ou tout autre agent désigné à cet effet par l'Associé Commandité, utilisant la même méthodologie telle que décrite dans le paragraphe (ii) ci-dessus;

(iv) la valeur de tout titre, instrument financier ou contrat négocié ou coté en bourse ou sur un marché réglementé sera déterminée sur la base du dernier prix de clôture disponible ou le dernier prix de règlement disponible sur le marché concerné précédant l'évaluation.

(v) la valeur de tous avoirs qui ne sont pas négociés ou cotés sur une bourse ou un marché réglementé, ou lorsque le prix déterminé conformément au paragraphe (iv) ci-dessus pour tout titre, instrument financier ou contrat, n'est pas représentatif de la juste valeur de ce titre, instrument financier ou contrat ou qu'il n'est pas disponible, ce titre, instrument financier ou contrat sera évalué à sa juste valeur de marché sur la base des prix de vente raisonnablement estimés prudemment et de bonne foi par l'Associé Commandité ou son agent dûment autorisé.

(vi) la valeur de liquidation des contrats à terme (forward), contrats d'échange ou des options, qui ne sont pas négociés sur des bourses de valeurs ou des marchés réglementés équivaldront à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies par l'Associé Commandité sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme (futures) et des options qui sont négociés sur des bourses de valeurs ou des marchés réglementés, est basée sur le dernier prix disponible de règlement de ces contrats sur les bourses de valeurs et marchés réglementés sur lesquels ces contrats à terme (futures ou forward) et ces options sont négociés par la Société; sous réserve que si un contrat à terme (forward) ou des options ne pouva(en)t pas être liquidé (s) le jour auquel les avoirs nets totaux sont évalués, la base qui sert à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée par l'Associé Commandité ou tout autre agent désigné à cet effet par l'Associé Commandité, de manière juste et raisonnable.

(vii) les actions/parts émises par des OPC ouverts seront évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire telle que rapportée ou fournie par l'OPC concerné ou ses agents, ou à leurs valeurs nettes d'inventaire non-officielles (i.e. valeurs nettes d'inventaire estimées) si elles sont plus récentes que les dernières valeurs nettes d'inventaire officielles, à condition qu'un audit a été mis en œuvre, conformément aux instructions et sous le contrôle global et la responsabilité de l'Associé Commandité concernant la fiabilité de ces valeurs nettes d'inventaire non-officielles. La valeur nette d'inventaire calculée sur la base des valeurs nettes d'inventaire non-officielles des OPC cibles pourra être différente de la valeur nette d'inventaire qui aurait été calculée avec effet au Jour d'Évaluation de la Classe concernée, sur la base des valeurs nettes d'inventaire officielles déterminées par les agents d'administration centrale des OPC cibles. La valeur nette d'inventaire sera définitive et obligatoire en dépit de toute détermination différente ultérieure. Les parts ou actions d'OPC ouverts cotés seront évaluées à leur dernière valeur de marché disponible.

(viii) la valeur des instruments du marché monétaire non cotés sur une bourse ou admis aux négociations sur un marché réglementé, ayant une échéance restante de moins de 12 mois et de plus de 90 jours est estimée être leur valeur nominale, augmentée de tout intérêt couru. Les instruments du marché monétaire ayant une échéance restante de 90 jours ou moins et non négociés sur un marché seront évalués à la méthode du coût amorti, qui se rapproche de la valeur marché.

(ix) tous autres titres, instruments financiers ou contrats, titres, devises ou autres instruments seront évalués à leur juste valeur sur la base de leur prix de vente raisonnablement estimé.

L'Associé Commandité pourra, à sa discrétion, permettre d'autres méthodes d'évaluation à utiliser s'il considère que ces évaluations reflètent mieux la juste valeur d'un avoir de la Société.

L'Associé Commandité ou son agent dûment autorisé, y compris l'Agent d'Administration Centrale (tel que défini dans le Document d'Émission), pourra tenir compte des prix fournis par des tiers, y compris (i) des sources d'évaluations diverses disponibles sur le marché, telles que les agences d'évaluation (Bloomberg, Reuters,...) ou des administrateurs de fonds..., (ii) des prix fournis par des prime brokers ou des brokers, ou (iii) toute partie dûment autorisée à cet effet par l'Associé Commandité.

La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimée dans la Devise de Base, telle que définie dans le Document d'Émission, sera convertie dans la Devise de Base au dernier taux disponible de toute banque principale. Si un tel taux n'est pas disponible, le taux de change sera décidé de bonne foi par, ou conformément, aux procédures établies par l'Associé Commandité ou tout autre agent désigné à cet effet par l'Associé Commandité.

Des provisions adéquates seront faites pour les dépenses supportées par la Société et les engagements hors-bilan pourront être pris en compte sur la base de critères justes et prudents.

III. Les engagements de la Société comprendront (sans limitation):

(i) tous les emprunts, (y compris à travers les produits dérivés) effets échus et comptes exigibles;

(ii) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui impliquent un paiement en espèce ou en nature (y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés);

(iii) toutes les réserves autorisées et approuvées par l'Associé Commandité, en particulier celle qui ont été mises en place pour refléter une possible dépréciation sur certains avoirs de la Société;

(iv) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit sauf ceux représentés par les Actions dans la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses qu'elle doit supporter, y compris, sans limitation, les frais relatifs à la constitution et les coûts relatifs aux différentes modifications des Statuts, aux comptes, au Dépositaire, à l'Agent d'Administration Centrale, aux représentants permanents de la Société dans les pays où elle est soumise à enregistrement (le cas échéant), les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des comptes annuels de la Société, les frais de publicité, les frais relatifs à l'impression et à la publication des documents préparés pour la promotion de la commercialisation des Actions (y compris les frais relatifs à l'impression du Document d'Emission), les frais d'impression des rapports financiers, les frais de traduction (lorsqu'ils sont nécessaires), les frais d'impression des confirmations d'inscription, les frais relatifs à la convocation et la tenue des assemblées générales des Actionnaires et des réunions du conseil de gérance de l'Associé Commandité, les frais raisonnables de voyage des membres du conseil de gérance de l'Associé Commandité, les frais des déclarations d'enregistrement (et relatifs au maintien de l'enregistrement de la Société auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs afin de permettre la commercialisation des Actions), toutes les taxes et frais mis à la charge de la Société par les autorités gouvernementales et les bourses de valeurs, les charges fiscales et gouvernementales ou les droits relatifs ou en rapport à l'acquisition, la détention ou la disposition de tout avoir de la Société ou relatifs à l'achat, la vente, l'émission, le transfert, ou le rachat des Actions par la Société et au paiement des dividendes ou relatifs à toute autre distribution, les frais de publication des prix de souscription et de rachat ainsi que toute autre dépense courante, y compris les intérêts financiers, les charges et frais dus résultant de tout emprunt de la Société, les frais bancaires ou de courtage lors de l'achat et de la vente d'avoirs ou autres et tout autre frais administratif. Pour l'évaluation de ces engagements, la Société prendra en compte, au prorata temporis, les dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique.

IV. Les avoirs seront affectés comme suit:

L'Associé Commandité pourra établir plusieurs Classes d'Actions de la manière suivante:

(i) s'il existe plusieurs Classes d'Actions, les avoirs correspondant à ces Classes d'Actions seront investis ensemble conformément à la politique d'investissement de la Société, étant entendu que, l'Associé Commandité peut définir des Classes d'Actions de manière à correspondre à (a) une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des distributions, ou ne donnant pas droit à des distributions, et/ou (b) une structure spécifique de frais de vente ou de rachat, et/ou (c) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil en investissements, et/ou (d) une structure spécifique de frais de distribution, de service à l'actionnariat ou autres, et/ou (e) la devise ou unité de devise dans laquelle la Classe d'Actions peut être libellée et basée sur le taux de change entre cette devise ou une unité de devise et la Devise de Base de la Société et/ou (f) l'utilisation de différentes techniques de couverture afin de protéger les avoirs et revenus libellés dans la devise d'une Classe d'Actions contre les mouvements à long terme de leur devise de cotation et/ou (g) telles autres caractéristiques que l'Associé Commandité établira en temps opportun conformément à la loi applicable;

(ii) les produits résultant de l'émission d'Actions relevant d'une Classe d'Actions seront attribués, dans les livres de la Société, à la Classe d'Actions concernée conformément à l'Article 11 ci-dessus;

(iii) lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, à la (aux) Classe(s) d'Actions à laquelle (auxquelles) apparten(n)ent l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la (aux) Classe(s) d'Actions correspondante(s);

(iv) dans l'hypothèse où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une Classe spécifique, cet avoir ou engagement sera alloué de la manière déterminée par l'Associé Commandité à son entière discrétion, étant entendu que (a) lorsque les avoirs sont détenus sur un seul compte et/ou sont cogérés comme une masse d'avoirs distincte par un mandataire de l'Associé Commandité, le droit respectif de chaque Classe d'Actions correspondra à la proportion de la contribution apportée par cette Classe d'Actions au compte de la cogestion ou à la masse d'avoirs distincte, et (b) ce droit variera en fonction des contributions et retraits effectués pour compte de la Classe d'Actions concernée, selon les modalités décrites dans les documents de vente des Actions de la Société.

Toutes les règles d'évaluation et leur mise en œuvre seront interprétées et effectuées conformément aux principes comptables généralement acceptés.

V. Pour les besoins de cet Article:

(i) les Actions Ordinaires en voie de rachat par la Société conformément à l'Article 9 des présents Statuts seront considérées comme des Actions émises et existantes jusqu'immédiatement après l'heure, fixée par l'Associé Commandité, du Jour de Rachat de la Classe concernée et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme des engagements de la Société;

(ii) les Actions Ordinaires à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure fixée par l'Associé Commandité du Jour d'Évaluation de la Classe concernée et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

(iii) tous investissements, soldes en espèces et autres avoirs, exprimés autrement que dans la Devise de Base seront évalués en tenant compte des taux de change du marché en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions; et



(iv) à chaque Jour d'Évaluation d'une Classe lors duquel la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues avec effet au Jour d'Évaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

**Art. 14. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et Suspension Temporaire de l'Émission et du Rachat d'Actions.** Dans chaque Classe d'Actions, la Valeur Nette d'Inventaire par Action ainsi que le prix d'émission et de rachat des Actions seront déterminés en temps opportun par la Société ou par son agent désigné à cet effet, au moins une fois par an à la fréquence que l'Associé Commandité décidera, telle date étant définie dans les présents Statuts comme "Jour d'Évaluation de la Classe".

L'Associé Commandité peut suspendre temporairement le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et l'émission et le rachat des Actions, lors de la survenance de l'une des circonstances suivantes:

(i) pendant toute période durant laquelle la bourse ou le marché (organisé ou non), sur laquelle/lequel tous titres, instruments financiers ou contrats que la Société détient ou auxquels la Société est exposée, sont cotés ou négociés, sont fermés pour toute autre raison que le congé normal ou les jours non ouvrables, ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues, ou lorsque pour toute portion des titres, instruments financiers ou contrats auxquels la Société est exposée, cotés ou négociés sur de tels bourses ou marchés, aucun prix ou aucune contrepartie n'est disponible ou qu'il y a une restriction ou suspension des relations commerciales, ou plus généralement un manque de liquidité; et/ou

(ii) pendant toute période suivant une situation d'urgence suite à laquelle la Société ne peut disposer de titres, instruments financiers ou contrats, ou peut uniquement en disposer dans des conditions sérieusement préjudiciables aux Actionnaires, n'est pas en mesure de procéder à une évaluation correcte, ou ne l'est que dans des conditions préjudiciables aux Actionnaires; étant entendu que l'Associé Commandité ou tout autre agent désigné à cet effet par l'Associé Commandité déterminera à son entière discrétion si une telle situation d'urgence s'est produite; et/ou

(iii) lorsqu'une panne survient dans les supports de communication, d'information ou de calcul normalement employés dans la détermination du prix ou de la valeur de tous titres, instruments financiers ou contrats auxquels la Société est exposée, les prix sur toute bourse ou marché susmentionnés, ou si pour toute autre raison le prix ou la valeur des titres, instruments financiers ou contrats auxquels la Société est exposée, ne peut être promptement ou exactement déterminé; et/ou

(iv) pendant toute période où la Société est dans l'incapacité de rapatrier des fonds pour procéder au paiement du rachat des Actions ou pendant la période, où, selon l'Associé Commandité ou tout autre agent désigné à cet effet par l'Associé Commandité, il n'est pas possible de transférer des fonds nécessaires à la liquidation ou l'acquisition d'investissements ou procéder aux paiements nécessaires pour racheter les Actions Ordinaires (notamment les impositions, ou tout changement dans le contrôle des changes, les restrictions concernant le capital ou toute autre restriction similaire imposée par l'autorité monétaire ou toute autre autorité, de facto ou de jure, dans des conditions normales; et/ou

(v) lorsque pour toute autre raison, les prix de tous investissements détenus par la Société ne peut être promptement ou exactement déterminé ou une ou plusieurs source(s) d'évaluation ne peut/peuvent pas fournir d'évaluation, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur la Valeur Nette d'Inventaire; et/ou

(vi) sur publication d'un avis convoquant une assemblée générale des Actionnaires dans le but de procéder à la liquidation de la Société; et/ou

(vii) toute autre circonstance prévue dans le Document d'Émission.

Pareille suspension sera publiée par la Société, si cela est approprié, et sera notifiée aux Actionnaires ayant fait une demande de souscription ou de rachat d'Actions pour lesquelles le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire ou des prix d'émission ou de rachat a été suspendu.

Toute demande de souscription ou de rachat sera irrévocable sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et/ou de l'émission et du rachat des Actions. Dans ce cas, les Actionnaires peuvent avertir la Société qu'ils désirent retirer leur demande. Si aucun avis n'est reçu par la Société, cette demande sera traitée au premier Jour d'Évaluation de la Classe concernée, tel que déterminé pour la Classe d'Actions concernée, suivant la fin de la période de suspension.

Dans les circonstances exceptionnelles qui peuvent affecter de façon défavorable les intérêts des Actionnaires, ou dans les cas de demandes massives de rachat, l'Associé Commandité se réserve le droit de ne déterminer que le prix des Actions après avoir exécuté, dès que possible, les ventes de valeurs et autres avoirs nécessaires de la Société. Dans un tel cas, les formulaires de souscription et de rachat encours devront être traités sur la base de la Valeur Nette d'Inventaire ainsi calculée.

### Titre III. Administration et Surveillance

**Art. 15. L'Associé Commandité.** La Société sera administrée par Essential Resources Partners en qualité d'associé gérant commandité, une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après l'«Associé Commandité»).

L'Associé Commandité peut être révoqué conformément aux dispositions de la Loi de 1915. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant l'Associé Commandité d'agir comme Associé Commandité de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée à condition qu'un administrateur, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire, soit désigné pour effectuer les actes urgents ou simplement administratifs, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des Actionnaires soit tenue, laquelle doit être convoquée par l'administrateur dans les quinze (15) jours de sa désignation. Au cours de cette assemblée générale, les Actionnaires pourront désigner, en accord avec le quorum et la majorité requis pour la modification des Statuts, un remplaçant à l'Associé Commandité. Si ladite désignation n'a pas lieu, la Société sera dissoute et liquidée. La désignation d'un remplaçant à l'Associé Commandité ne sera pas soumise à l'approbation de l'Associé Commandité.

#### **Art. 16. Pouvoirs et Responsabilité de l'Associé Commandité.**

16.1. L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts, sont de la compétence de l'Associé Commandité. L'Associé Commandité peut désigner des conseillers en investissement et des gestionnaires, de même que tout autre agent administratif ou de gestion conformément aux dispositions de la Loi de 1915. L'Associé Commandité peut, sous sa responsabilité, conclure des contrats avec de telles personnes physiques ou morales pour l'accomplissement de leurs services, la délégation de pouvoirs et la détermination de la rémunération étant supportées par la Société.

16.2. L'Associé Commandité est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent pas être couvertes par des actifs de la Société. Les détenteurs d'Actions Ordinaires (tels que définis ci-dessus) doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société d'une manière ou capacité autre que par l'exercice de leurs droits d'Actionnaires lors des assemblées générales et ne seront responsables que dans la mesure de leurs contributions à la Société.

16.3. Dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise, l'Associé Commandité, tout autre agent de la Société et ceux à qui le pouvoir de signature a été valablement délégué, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous frais, charges, pertes, indemnités et dépenses encourus ou supportés par eux en rapport avec toute action, demande, requête ou procédure à laquelle ils seraient partie en raison de leur qualité ou leur ancienne qualité d'Associé Commandité, agents ou délégués de la Société, en raison de toute transaction réalisée par la Société, tout contrat conclu ou toute action accomplie ou omise en relation avec l'exécution de leurs obligations sauf les engagements et les frais résultant de leur faute lourde ou de leur manquement délibéré, dans chaque cas, sans préjudice de tout autre droit auquel ces personnes auraient droit.

**Art. 17. Signature.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par (i) la signature du gérant unique de l'Associé Commandité ou (ii) en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants de l'Associé Commandité ou (iii) par la (les) signature(s) de toute personne(s) à laquelle (auxquelles) tel pouvoir de signature a été délégué par l'Associé Commandité.

Aucun Associé Commanditaire ne peut représenter la Société.

**Art. 18. Politiques d'Investissement et Restrictions.** L'Associé Commandité, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les objectifs d'investissement, la politique d'investissement et la stratégie d'investissement de la Société, (ii) les techniques de couverture des risques liées à la devise à appliquer pour une Classe spécifique d'Actions ainsi que (iii) les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement adoptées par l'Associé Commandité conformément aux lois et règlements applicables.

L'Associé Commandité, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, que de la manière décrite dans le Document d'Émission, tout ou partie des avoirs de la Société peuvent être cogérés, de façon distincte, avec des avoirs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres OPC et/ou leurs compartiments.

Les investissements de la Société peuvent s'effectuer soit directement ou indirectement par la Société, par l'intermédiaire de filiales de la Société détenues à 100% par la Société, ainsi que l'Associé Commandité en décidera en temps opportun. Toute référence dans les présents Statuts à "investissements", "actifs" et "avoirs" désignera, le cas échéant, soit les investissements effectués par la Société et les avoirs dont le bénéfice économique revient à la Société directement, ou les investissements effectués par la Société et les avoirs dont le bénéfice économique revient à la Société indirectement par l'intermédiaire des filiales mentionnées ci-dessus.

La Société est autorisée à utiliser toutes techniques et instruments en relation avec des valeurs mobilières, des devises ou tous autres actifs et instruments financiers dans le cadre de sa politique d'investissement ou également à titre de couverture ou de gestion efficace de son portefeuille.

**Art. 19. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que l'Associé Commandité ou tout autre gérant ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité a un intérêt, ou est un gérant, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise. Tout gérant ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité agissant comme gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut un contrat ou entre en relation, ne pourra pas, en raison d'un tel lien avec telle autre société ou entreprise, être empêché d'examiner et de voter ou d'agir sur de tels sujets concernant tel contrat ou telle transaction.

Au cas où un gérant ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité aurait dans quelque transaction de la Société un intérêt opposé à celle-ci, ce gérant ou fondé de pouvoir devra informer l'Associé Commandité de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette transaction. Rapport devra en être fait à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Le terme "intérêt opposé" tel qu'il est utilisé au paragraphe précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre personne, Société ou entité juridique que l'Associé Commandité pourra déterminer à son entière discrétion.

Les dispositions ci-dessus ne sont pas applicables aux décisions du conseil de gérance de l'Associé Commandité qui concernent les opérations courantes et conclues à des conditions normales.

**Art. 20. Réviseur d'Entreprises Agrée.** Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

#### **Titre IV. Assemblées générales - Année sociale - Distributions**

**Art. 21. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société.** L'assemblée générale des Actionnaires de la Société représente l'universalité des Actionnaires de la Société. Les résolutions prises par elle, s'imposent à tous les Actionnaires, quelque soit la Classe d'Actions à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu, que chaque décision de l'assemblée générale des Actionnaires doit être approuvée par l'Associé Commandité.

Toute décision de l'assemblée générale des Actionnaires ayant pour effet de modifier les présents Statuts doit être prise avec (i) un quorum de présence de cinquante (50) pourcent du capital social (à la première convocation; étant entendu qu'aucun quorum ne sera requis à la seconde convocation si le quorum n'est pas atteint à la première), (ii) l'approbation de la majorité des deux-tiers (2/3) des voix présentes ou représentées et votantes à l'assemblée et (iii) le consentement de l'Associé Commandité.

L'assemblée générale des Actionnaires sera convoquée par l'Associé Commandité. Elle pourra également être convoquée à la demande d'Actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg-Ville à un lieu indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures. Si le troisième jeudi du mois d'avril n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les Actionnaires se réuniront sur convocation de l'Associé Commandité à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'Actions nominatives à son adresse portée au registre des Actionnaires. La délivrance d'un tel avis aux Actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par l'Associé Commandité sauf si l'assemblée a été convoquée à la demande écrite des Actionnaires, auquel cas l'Associé Commandité peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Dans la mesure où toutes les Actions sont nominatives et si aucune publication n'est effectuée, les avis peuvent uniquement être envoyés aux Actionnaires par courrier recommandé.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

L'Associé Commandité peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque Action, quelque soit la Classe dont elle relève, donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être un gérant de l'Associé Commandité, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés et votant à l'assemblée et le consentement de l'Associé Commandité.

**Art. 22. Assemblées Générales des Actionnaires d'une Classe d'Actions.** Les Actionnaires d'une Classe(s) d'Actions émise(s) peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à cette Classe, étant entendu que toute décision sera valablement adoptée si elle est approuvée par l'Associé Commandité.

Les dispositions de l'Article 21, paragraphes 3, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires ou d'une Classe d'Actions sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés et votant à l'assemblée et du consentement de l'Associé Commandité.

**Art. 23. Clôture de Classes d'Actions.** Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur de l'ensemble des avoirs de la Société n'atteint pas ou tombe sous un montant considéré par l'Associé Commandité comme étant le seuil minimum en-dessous duquel cette Classe d'Actions ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, ou si un changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire intervient ou afin de procéder à une rationalisation économique qui rend nécessaire cette décision, ou à chaque fois que l'intérêt des Actionnaires de cette Classe d'Actions le requiert, l'Associé Commandité pourra décider de fermer une ou plusieurs Classe(s) d'Actions dans le meilleur intérêt des Associés Commanditaires et de procéder au rachat forcé de toutes les Actions Ordinaires de la Classe ou des Classes concernée(s) à la Valeur Nette d'Inventaire par Action applicable (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements), calculée avec effet au Jour d'Évaluation de la Classe concernée lors duquel cette décision prendra effet. La Société enverra un avis aux Associés Commanditaires de la (des) Classe(s) d'Actions concernée(s) avant la date effective du rachat forcé, qui indiquera les raisons motivant ce rachat de même que les procédures s'y appliquant. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des Associés Commanditaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les Associés Commanditaires de la (des) Classe(s) d'Actions concernée(s) pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs Actions Ordinaires, sans frais (mais compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) avant la date d'effet du rachat forcé.

Les rachats seront calculés à partir de la Valeur Nette d'Inventaire déterminée en prenant en compte les frais de liquidation, mais déduction faite des commissions de rachat ou toutes autres commissions.

Les avoirs qui ne seront pas distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat, seront déposés auprès du Dépositaire (tel que défini ci-après) pour une période de six mois après ce rachat; passé ce délai, les avoirs seront versés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte de leurs ayants-droit.

Toutes les Actions Ordinaires ainsi rachetées peuvent être annulées.

**Art. 24. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 25. Distributions.** Le droit aux dividendes ou aux distributions pour chaque Classe d'Actions sont déterminés par l'Associé Commandité et décrits dans le Document d'Emission.

Les distributions, le cas échéant, seront faites à la discrétion de l'Associé Commandité, au moyen de dividendes, retour de primes (s'il y en a), ou, le cas échéant, par le rachat d'Actions, tel que décrit dans le Document d'Emission.

Les paiements de distributions aux Actionnaires de la Société seront effectués à leurs adresses indiquées au registre des Actionnaires.

Les distributions pourront être payées en toute devise choisie par l'Associé Commandité et en temps et lieu qu'il déterminera en temps opportun.

L'Associé Commandité pourra décider de distribuer des dividendes en Actions au lieu de dividendes en espèces aux termes et conditions déterminées par l'Associé Commandité.

Les distributions qui n'auront pas été réclamées par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de leur déclaration ne pourront plus être réclamées et reviendront à la (aux) Classe(s) d'Actions concernée(s).

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle, à la disposition de son bénéficiaire.

Les distributions se feront nettes de tous résultats, retenues à la source et taxes similaires payables par la Société incluant, par exemple, toutes retenues à la source sur les intérêts et dividendes reçus par la Société et impôts sur plus-values, retenues à la source sur les investissements de la Société.

## Titre V. Dispositions finales

**Art. 26. Dépositaire.** La Société conclura un contrat de banque dépositaire avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée (ci-après le "Dépositaire").

Le Dépositaire aura les obligations et responsabilités tels que prévus par la Loi de 2007.

Si le Dépositaire désire se retirer, l'Associé Commandité s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de trois mois à compter de l'effectivité d'un tel retrait. L'Associé Commandité peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

**Art. 27. Dissolution de la Société.** La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 21 des présents Statuts.

Conformément à la Loi de 2007, lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital social minimum tel que fixé à l'Article 5 des présents Statuts, la question de la dissolution de la Société doit de même être soumise à l'assemblée générale par l'Associé Commandité. L'assemblée générale, qui délibère sans quorum de présence, décide à la majorité simple des Actions présentes ou représentées et votantes à l'assemblée générale avec le consentement de l'Associé Commandité.

Conformément à la Loi de 2007, la question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital social minimum fixé à l'Article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée générale délibère sans quorum de présence et la dissolution peut être prononcée par les Actionnaires possédant un quart des Actions présentes ou représentées et votantes à l'assemblée générale avec le consentement de l'Associé Commandité.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée générale soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net de la Société est devenu inférieur aux deux tiers, ou au quart, du capital social légal minimum, le cas échéant.

**Art. 28. Liquidation.** La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateur(s), personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des Actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 29. Modification des Statuts.** Ces Statuts pourront être modifiés par l'assemblée générale des Actionnaires aux conditions de présence et de majorité prévues par Loi de 1915 et le consentement de l'Associé Commandité.

**Art. 30. Déclaration.** Les mots du genre masculin englobent également le genre féminin, les termes de "personne" ou "Actionnaire" englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

**Art. 31. Loi Applicable.** Tous les points non spécifiés dans les présents Statuts seront soumis aux dispositions de la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi de 2007 telles que ces lois ont été ou seront modifiées en temps opportun.

#### *Souscription et Paiement*

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

- 1) Natixis, susnommée, souscrit quatre cent quarante-neuf (449) Actions Ordinaires et paie un montant total de quarante-quatre mille neuf cent dollars américains (USD 44.900.-); et
- 2) Essential Resources Partners, susnommée, souscrit une (1) Action d'Associé Commandité et paie un montant total de cent dollars américains (USD 100.-).

La preuve des paiements susmentionnés, d'un montant total de quarante-cinq mille dollars américains (USD 45.000.-) a été remise au notaire soussigné.

Le souscripteur sous 1) a déclaré que sur détermination par l'Associé Commandité, des différentes Classes d'Actions que la Société aura, conformément aux Statuts, il choisira la Classe d'Actions Ordinaires à laquelle les Actions Ordinaires souscrites appartiendront.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011;
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en avril 2012.

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations ou charge de quelque forme que ce soit, qui seront pris en charge par la Société, sont évalués à EUR 3.000,-.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26, 26-3 et 26-5 de la Loi de 1915 et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) le siège social de la Société est établi Vertigo-Polaris, 2-4 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- 2) le réviseur d'entreprises agréé de la Société est Deloitte S.A., ayant son siège social sis 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895 dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires convoquée pour délibérer sur les comptes financiers annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2011.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début de l'acte.



Le notaire soussigné qui comprend et parle français, constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été remis aux fins de lecture aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: T.M.TRUONG – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50045. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.

Luxembourg, le sept janvier de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011003760/1554.

(110003828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

---

**Delta Planet Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 144.075.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Delta Planet Investment S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011006561/12.

(110007650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**communicArt, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5488 Ehnen, 11, rue Wormeldange-Haut.

R.C.S. Luxembourg B 109.175.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011006446/10.

(110006871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**A Deux Mains S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5550 Remich, 16, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 133.170.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Remich, le 12/01/2011.

Référence de publication: 2011006448/10.

(110006934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**A.T.S., Accounting and Tax Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 105.396.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Coppens Benjamin.

Référence de publication: 2011006449/10.

(110006957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Aberdeen Property Investors (General Partner) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 134.864.

Le bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A

Référence de publication: 2011006450/11.

(110007751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 134.373.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011006452/11.

(110007752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Eideo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 130.777.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2011006591/12.

(110007496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Airmon Lux 1, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1736 Luxembourg, 1B, rue Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 121.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006453/10.

(110007366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Areff LP Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 134.372.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011006456/11.

(110007753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Agence S.P.I. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 142.040.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011006465/10.

(110007769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Al Badr B. S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Al Badr B. Holding).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.505.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006467/11.

(110006930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**European Finance Corporation, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 21.097.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signatures

Référence de publication: 2011006601/12.

(110007497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**E.R.I. S.A., L'Européenne de Réalisations Industrielles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 5, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 62.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 12 janvier 2011.

FIDUNORD Sarl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011007313/14.

(110008172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Anaxagore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2011006475/11.

(110007093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Anaxagore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.834.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2011006476/11.

(110007130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Atlantic International Assets S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.958.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006486/10.

(110007581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Bierbrauer - Spanier Kachelofen und Kaminbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 34, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 113.019.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011006495/10.

(110007358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Institut für Angewandte Betriebswirtschaft S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,**

**(anc. Institut für Angewandte Betriebswirtschaft Holding AG).**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 61.845.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60502 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011006703/12.

(110007339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Belu Slovaquie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 141.666.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011006503/11.

(110007230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**BL Fund Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.040.

Le Rapport annuels révisé au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

*Pour le Conseil d'Administration*

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2011006505/13.

(110007513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**BLF Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9972 Lieler, 46, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 107.601.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011006506/9.

(110007181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**BLF Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9972 Lieler, 46, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 107.601.

Les comptes annuels au 31.12.08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011006507/9.

(110007182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Samaro S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial, (anc. Samaro Holdings S.A.).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 23.905.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of October, before Maître Joëlle BADEN, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), is held an extraordinary general meeting of shareholders of the limited holding company SAMARO HOLDINGS S.A., with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 23.905, incorporated pursuant to a notarial deed dated 30 January 1986, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 95 of 23 April 1986, and whose articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 24 May 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1128 of 2 November 2005.

The meeting is opened at 10.15 a.m. with Mrs Peggy Partigianone, assistante juridique, with professional address at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, in the chair.

The chairman appoints as secretary Ms Martine Zellinger, private employee, with professional address at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:



I.- That the represented sole shareholder, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder will also remain attached to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

II.- That the whole share capital being represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the represented shareholder declaring that he had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

III.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting then takes the following resolutions:

#### *Agenda*

1. Submission of the Company to the Law of 11 May 2007 regarding the creation of a "société de gestion de patrimoine familial" ("SPF");

2. Transformation of the Company into a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the legal continuity;

3. Change of the denomination of the Company into "Samaro S.à r.l., SPF";

4. Amendments of the current article 4 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 4.** The exclusive purpose of the Company is, to the exclusion of all commercial activity, the acquisition, holding, management and the disposal of financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on contracts of financial guarantees on the one hand and the deposit of cash and other assets of whatever nature on the other hand.

In general, the Company may take any supervisory and control measures and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful to the accomplishment or development of its purpose in the broadest manner possible, provided for that the Company does not interfere in the management of its participations and remains always within the limits established by the SPF Law."

5. Restatement of the Articles of Association of the Company;

6. Resignation of the current directors and the statutory auditor, quittance and discharge;

7. Appointments of the new managers and the independent auditor (réviseur d'entreprises);

8. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions are taken by unanimous vote:

#### *First resolution*

The general meeting resolves to renounce to its holding status as provided for by the law of 31 July 1929 on holding companies and to submit the company to the law of 11 May 2007 regarding the creation of a "société de gestion de patrimoine familial" ("SPF").

#### *Second resolution*

The meeting decides to transform the company by conversion of its form from a joint stock company into a limited liability company and subsequently to change the company's denomination from SAMARO HOLDINGS SA. into Samaro S.à r.l., SPF.

#### *Third resolution*

The meeting decides to acknowledge and accept that the ninety-eight thousand six hundred thirteen (98,613) shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) shall be replaced by ninety-eight thousand six hundred thirteen (98,613) corporate units, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25). All the ninety-eight thousand six hundred thirteen (98,613) corporate units are allocated to the current sole shareholder FACETTE S.A., a company established under Luxembourg law and having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg and registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 42.272.

#### *Fourth resolution*

The meeting decides to fully restate the articles of incorporation in order to adapt them to the provisions of section XII of the law of August 10, 1915, as amended, regarding the limited liability companies, so as to read henceforth as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a société à responsabilité limitée under the name of "Samaro S.à r.l., SPF " (hereinafter the "Company").

The company shall be submitted to the law of 11 May 2007 regarding the creation of a "société de gestion de patrimoine familial" ("SPF Law").

**Art. 2. Purpose.** The exclusive purpose of the Company is, to the exclusion of all commercial activity, the acquisition, holding, management and the disposal of financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on contracts of financial guarantees on the one hand and the deposit of cash and other assets of whatever nature on the other hand.

In general, the Company may take any supervisory and control measures and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful to the accomplishment or development of its purpose in the broadest manner possible, provided for that the Company does not interfere in the management of its participations and remains always within the limits established by the SPF Law.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 4. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the manager or board of managers. If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 5. Capital.** The share capital of the Company is set at two million four hundred sixty-five thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 2,465,325) represented by ninety-eight thousand six hundred thirteen (98,613) corporate units, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

The corporate units may only be held by eligible investors as defined in article 3 of the SPF Law and may only be transferred by respecting this condition.

**Art. 6. Amendment of the capital.** The share capital may be amended at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, with approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholder(s) shall have a preferential subscription right in proportion to the number of corporate units held by him (them).

**Art. 7. Corporate units.** Each corporate unit is entitled to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The Company recognizes only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued corporate units shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, his address or registered office.

Any transfer of corporate units in accordance with article 8 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

**Art. 8. Transfer of corporate units.** If the Company is composed of a sole shareholder, the latter may freely transfer its corporate units.

The Company's corporate units are freely transferable among shareholders.

Corporate units cannot be transferred inter vivos to persons other than existing shareholders, except with the consent of the other existing shareholders representing at least three quarters of the share capital.

For that purpose, the shareholder who wants to transfer all or part of his corporate units must inform the board of managers by registered mail indicating the number and the reference of the corporate units which he would like to transfer, the name, the first name, the profession and the domicile of the proposed transferees. Within fifteen days from the receipt of this letter, the board of managers shall inform all the other shareholders by registered mail.

The other shareholders must inform the board of managers of their agreement or their refusal by registered mail within one month from the receipt of the letter informing them of the transfer request. Failure to reply is deemed acceptance of the transfer. When the proposed transfer is rejected by the shareholders in the aforesaid conditions, shareholders representing at least half of the existing share capital shall designate the person of their choice that will purchase the corporate units at a price which shall be determined by the board of managers.

If the existing shareholders fail to nominate a buyer within one month from the receipt of the letter of the board of managers, the board of managers must nominate within a further month a person who will purchase the corporate units at the price indicated here above. In failure of the board of managers to name a buyer, the shareholder will be free during a period of three month to transfer his corporate units to the designated transferees.

Where any shareholder either becomes insolvent, defaults on his payment obligations, is incapacitated or becomes bankrupt, he shall inform the board of managers and shall offer his corporate units to the other shareholders. The existing

shareholders shall nominate within one month a buyer of their choice who will purchase the offered corporate units at the said value.

When a shareholder passes away, his heirs must offer the corporate units of the deceased shareholder to the shareholders in accordance with the procedure laid down here above for insolvent shareholders.

Any voting rights of the corporate units of the deceased shareholder are suspended until a nominated purchaser has become owner of them.

The transfer of corporate units must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

**Art. 9. Bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 10. Management.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and their term, and they will hold office until their successors are appointed. They are re-eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11. Meetings of the board of managers.** In case of several managers, they will form a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of managers and at general meetings of shareholders, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if the majority but at least two of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board of managers, or by any two managers or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 13. Powers of the board of managers.** The board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the board of managers.

**Art. 14. Delegation of powers.** The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

**Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two managers or by the joint signature or single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

The Company will be bound towards administrative authorities by the sole signature of any manager.

**Art. 16. General meeting of shareholders or resolutions of the sole shareholder.** Each shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the number of corporate units which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents corporate units.

Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or, in case there are less than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 17. Decisions.** The decisions of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing and recorded in a register. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 18. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1<sup>st</sup> January of each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 19. Balance sheet.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 20. Allocation of profits.** Five per cent (5 %) of the net profit are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, notwithstanding the power of the board of managers to distribute interim dividends within the limits permissible under law.

**Art. 21. Dissolution, Liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the corporate units of the Company held by them.

**Art. 22. Amendments to the Articles of Incorporation.** The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

**Art. 23. General provisions.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the SPF Law and the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

**Art. 24. Language.** The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the French version shall prevail."

#### *Fourth resolution*

The meeting decides to accept the resignation of the current directors, Mr Henri Grisius, Mr Raf Bogaerts, and Mr Michel de Groote and of the statutory auditor of the company, Ernst & Young, and to grant full and entire discharge to them for the execution of their mandate ending with the current general meeting.

#### *Fifth resolution*

The meeting decides to appoint the following persons as members of the board of managers for a period ending with the general meeting to be held in 2011:

- Mr Michel de Groote, companies' director, born on 7<sup>th</sup> of June 1954 in Kamina (Congo), with professional address in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;

- Mr Raf Bogaerts, companies' director, born on 31<sup>st</sup> of October 1970 in Lier (Belgium), with professional address in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;

The meeting decides to appoint Ernst & Young as independent auditor (réviseur d'entreprises) for a period ending with the general meeting to be held in 2011.

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at four thousand seven hundred euro (EUR 4,700).

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting is closed.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

The document having been read to the appearing parties, the said parties appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SAMARO HOLDINGS S.A., avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 23.905, constituée suivant acte notarié en date du 30 janvier 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 95 du 23 avril 1986, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 24 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1128 du 2 novembre 2005.

L'assemblée est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Madame Peggy Partigianone, assistante juridique, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

II.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

#### *Ordre du jour:*

1. Soumission de la Société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");



2. Transformation de la Société en société à responsabilité limitée avec continuité de la personnalité juridique;
3. Changement de la dénomination de la Société en "Samaro S.à r.l., SPF";
4. Modification de l'article 4 actuel des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 4.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF."

5. Refonte des statuts de la Société;
6. Démission des administrateurs et du commissaire actuels et décharge;
7. Nomination de nouveaux gérants et d'un réviseur d'entreprises;
8. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding tel que prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transformer la société de sa forme actuelle de société anonyme en société à responsabilité limitée, et de modifier en conséquence la dénomination de la société de SAMARO HOLDINGS S.A. en Samaro S.à r.l., SPF.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de reconnaître et d'accepter que les quatre-vingt-dix-huit mille six cent treize (98.613) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune sont remplacées par quatre-vingt-dix-huit mille six cent treize (98.613) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Toutes les quatre-vingt-dix-huit mille six cent treize (98.613) parts sociales sont attribuées à l'associée unique actuel FACETTE S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.272.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide la refonte complète des statuts pour les adapter aux dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés à responsabilité limitée, qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Samaro S.à r.l., SPF" (la "Société").

La Société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF).

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social

pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux millions quatre cent soixante-cinq mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 2.465.325) représenté par quatre-vingt-dix-huit mille six cent treize (98.613) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi SPF et ne sont cessibles qu'en respectant cette condition.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins. L'(les) associé(s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

**Art. 7. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et a une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

**Art. 8. Transfert de parts.** Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des autres actionnaires représentant les trois quarts du capital social.

A cet effet, l'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer le conseil de gérance par lettre recommandée en indiquant le nombre de parts dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés. Dans les quinze jours de la réception de cette lettre, le conseil de gérance transmet la demande aux autres associés par lettre recommandée.

Les autres associés doivent alors informer le conseil de gérance de leur agrément ou de leur refus par lettre recommandée dans le mois de la réception de la lettre les avisant de la demande de cession, faute de quoi ils sont censés avoir agréé la cession. Au cas où la demande de cession est refusée par les associés dans les conditions qui précèdent, les associés représentant les trois quarts du capital social désigneront la personne de leur choix qui achètera les parts sociales proposées à la valeur fixée par le conseil de gérance.

A défaut par les associés de ce faire dans le mois de la réception de la lettre du conseil de gérance, le conseil de gérance sera tenu de désigner endéans un mois une personne qui achètera les actions à la valeur prémentionnée. A défaut par le conseil de gérance de ce faire, l'associé sera libre pendant trois mois de céder ses parts sociales aux cessionnaires proposés.

Si un associé se trouve en état de déconfiture, de surséance de paiement, de mise sous curatelle ou de faillite, il doit en informer le conseil de gérance et doit offrir ses parts sociales aux autres associés. Les autres associés seront tenus de désigner dans un mois la personne de leur choix qui achètera les parts sociales offertes à la valeur précitée.

En cas de décès d'un associé, les héritiers sont tenus d'offrir les parts sociales ayant appartenu à l'associé décédé aux associés suivant la procédure indiquée ci-avant pour la déconfiture.

Les droits de vote attachés aux parts sociales ayant appartenu à l'associé décédé sont suspendus jusqu'au moment où ces parts sociales deviennent la propriété de l'acquéreur désigné.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 9. Faillite ou déconfiture d'un associé.** La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 10. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 11. Réunions du conseil de gérance.** En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité mais au moins deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 15. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux quelconques gérants ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Vis-à-vis des administrations, la Société sera valablement engagée par la seule signature d'un gérant.

**Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont

l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 17. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexés aux procès-verbaux.

**Art. 18. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 19. Bilan.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

**Art. 20. Répartition des bénéfices.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

**Art. 21. Dissolution, liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 22. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 23. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 24. Langue.** Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version française prévaudra."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuels Mr Henri Grisius, Mr Michel de Groote, Mr Raf Bogaerts, et du commissaire aux comptes Ernst & Young et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat prenant fin à la date de la présente assemblée générale.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme membres du conseil de gérance pour une durée s'achevant avec l'assemblée qui se tiendra en 2011.

- Mr Michel de Groote, administrateur de sociétés, né le 7 juin 1954 à Kamina (Congo), avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

- Mr Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, né le 31 octobre 1970 à Lier (Belgique), avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

L'assemblée décide de nommer comme réviseur d'entreprises Ernst & Young pour une durée s'achevant avec l'assemblée qui se tiendra en 2011.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à quatre mille sept cents (EUR 4.700).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PARTIGIANONE, M. ZELLINGER, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2010. LAC/2010/48402. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

J. BADEN.

Référence de publication: 2010171018/516.

(100196282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**ITT Industries Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 77.533.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Januar 2011.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2011006708/12.

(110007001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Bolero International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Bolero International Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 54.479.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60941 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011006508/11.

(110007075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Broadwick Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 145.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006513/10.

(110007563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Brown Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Brown Holding S.A.).**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 48.780.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60972 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011006515/11.

(110007850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---



**BTH International S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 112.486.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011006516/10.

(110007354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**ITT Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 85.519.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Januar 2011.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2011006711/12.

(110006953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**BTH International S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 112.486.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011006517/10.

(110007355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**BTH International S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 112.486.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011006518/10.

(110007356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Mytilneos Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 56.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MYTILINEOS FINANCE S.A.*

Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011007346/14.

(110007218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**BTH International S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 112.486.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011006519/10.

(110007357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Cargill International Luxembourg 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.014.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006524/10.

(110007612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**CED Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006540/10.

(110007548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**CED Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006541/10.

(110007549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Mytilneos Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 56.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MYTILINEOS FINANCE S.A.*

Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011007347/14.

(110007219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**CHÂTEAU D'URSPELT, Famille F. Lodomez SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9774 Urspelt, Am Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 110.217.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011006543/10.

(110007885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**CHÂTEAU D'URSPELT, Famille F. Lodomez SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9774 Urspelt, Am Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 110.217.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011006544/10.

(110007886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Comunica S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-9972 Lieler, 46, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.286.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011006550/9.

(110007183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Comunica S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-9972 Lieler, 46, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.286.

Les comptes annuels au 31.12.08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011006551/9.

(110007184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**FOGA Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOGA FINANCES S.A.

Rue de Bettembourg

Zone commerciale le 2000

L-3378 LIVANGE

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2011007283/15.

(110007632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Consortium International d'Investissements Economiques S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.355.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011006552/10.

(110007854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Copernic Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Copernic Invest S.A.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 37.454.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60832 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011006554/11.

(110007009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Fiduciaire de Windhof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011006634/10.

(110007324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**FINANCIERE DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion  
de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.875.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006639/11.

(110006904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**General Leasing (No.16) Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 40.000,00.**

Siège de direction effectif: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006651/11.

(110007368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**EHAG European Industrial Holding A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 98.656.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Mersch, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006590/10.

(110006693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Elit Properties S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 66.625.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006592/10.

(110007109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Eltecnic S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9960 Hoffelt, Maison 16.  
R.C.S. Luxembourg B 95.948.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011006593/10.

(110007889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Erafo Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 89.069.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006595/10.

(110006857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Pomost Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 118.023.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011011097/14.

(110011222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

---